



République Gabonaise
Union – Travail – Justice



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE,
DE LA PÊCHE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL



PLAN STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

*Potentialités-contraintes-politique sectorielle
et programme prioritaire quinquennal 2011-2016*



Introduction

Partie I- Présentation générale du secteur

- a) Caractéristiques du secteur (atouts naturels)
- b) Exploitation des ressources;
- c) Encadrement du secteur
- d) Contraintes au développement sectoriel.

Partie II- Développement durable du secteur de la pêche

- a) Objectifs prioritaires
- b) Axes stratégiques

Partie III- Développement durable de l'aquaculture

- a) Objectifs prioritaires
- b) Axes stratégiques

Partie IV : Mise en œuvre de la politique sectorielle

- a) Mise en œuvre de la politique sectorielle dans le domaine des pêches
- b) Mise en œuvre de la politique sectorielle dans le domaine de l'aquaculture

Partie V- Programme d'accélération de la croissance du secteur des pêches et de l'aquaculture

- a) Nouvelle approche de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture continentale
- b) Les 4 piliers de la durabilité sectorielle
- c) Les outils de mise en œuvre de la politique sectorielle
- d) Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique sectorielle

Partie VI – Programmes quinquennaux prioritaires pour le développement du secteur

- a) Programmes prioritaires pour la pêche artisanale et la pisciculture continentale
- b) Programmes prioritaires pour la pêche industrielle côtière
- c) Programmes prioritaires pour la pêche industrielle hauturière
- d) Programmes prioritaires pour l'aquaculture marine

Conclusion

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le secteur pétrolier occupe une place importante dans l'économie gabonaise. Il représente 40% du PIB, 80% du total des exportations et 50% des recettes budgétaires de l'Etat.

Les nouvelles conditions macro-économiques ont amené le Gouvernement à mettre un accent politique sur le développement des secteurs porteurs de croissance, entre autres celui de la pêche et de l'aquaculture, pour rompre progressivement avec sa dépendance des ressources pétrolières.

Dans cette nouvelle orientation, l'Etat entend donc se replier sur ses prérogatives régaliennes et mettre en place des réformes et les investissements nécessaires à l'expression de l'initiative privée.

La pêche ne représente que 1,5% du PIB, cependant, ce secteur joue aujourd'hui un rôle significatif sur les plans économique et social du Gabon. La pêche est une source importante de protéines animales.

Avec une population active de seulement 21.700 personnes (dont env. 3.000 pêcheurs côtiers artisanaux et env. 5.000 pêcheurs continentaux), la consommation de poisson par personne est de 25 à 30 kg par an, ce qui est très élevé par rapport aux pays voisins, et les produits halieutiques sont une source nutritive essentielle correspondant à 40% des protéines animales absorbées par les habitants.

D'autre part, bien que les ressources halieutiques soient abondantes, leur développement ayant pris du retard, le pays dépend des importations pour la partie manquante. Vu cette situation, il est indispensable de promouvoir d'abord le remplacement d'importation des produits halieutiques, de développer la pêche de manière durable au Gabon du point de vue de l'assurance de la sécurité alimentaire des habitants du Gabon, mais aussi des habitants des pays voisins de sorte que le pays devienne dans l'avenir une base d'approvisionnement en produits halieutiques pour l'Afrique centrale.

En effet, la consommation de poissons moyenne par personne et par an au cours des 5 (2001-2005) et 10 (1996-2005) dernières années est estimée respectivement à 27,7 et 33,9 kg. La tendance à long terme est que le volume fourni dans le pays diminue au fil des années, mais cela est dû au fait que la production nationale stagne à 41.000 - 46.000 t par an depuis 2000, et que 7.000 - 10.000 t environ de produits halieutiques sont importés par an pour combler l'insuffisance de la production nationale. La demande est donc actuellement de 50.000 - 55.000 t par an.

La consommation per capita à venir va évoluer et se situer entre 20 et 30 kg, par conséquent, la demande de la consommation nationale sera d'environ 43.000 - 64.000 t en 2020. De même, le volume des exportations de produits halieutiques est estimé à 7.000 - 10.000 t par an ces dernières années va évoluer à 10.000 - 15.000 t par an. En conséquence, la demande totale en produits halieutiques est estimée à 48.000 - 69.000 t par an en 2020.

Il convient dès lors de s'interroger comment le Gabon entend-il assurer de façon durable l'approvisionnement de son marché local et pourrait-il améliorer de façon significative la contribution du secteur des pêches dans la formation du PIB national ?

Ou encore, au regard des potentialités présentes, le secteur des pêches peut-il se positionner comme alternative dans la diversification de l'économie nationale du Gabon de l'après pétrole ?

PARTIE - I)- PRESENTATION GLOBALE DU SECTEUR DES PECHEES

a) Caractéristiques du secteur des pêches

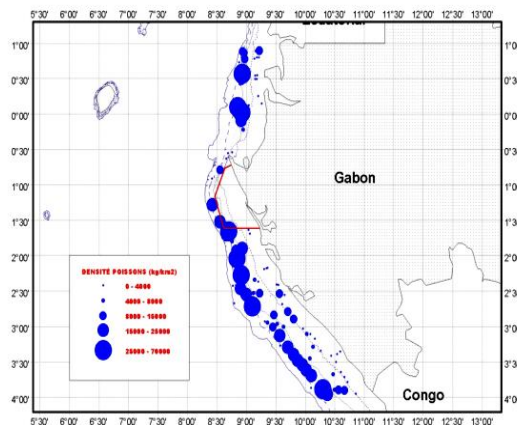
Avec 800 Km de côtes, le Gabon possède la plus grande façade maritime des pays situés entre la Mauritanie et le Congo, excepté le Nigeria. Son plateau continental a une superficie de 40 600 Km² et la Zone Économique Exclusive s'étend sur 213 000 Km².

En outre, le réseau hydrographique intérieur couvre une superficie de 10 000 Km².

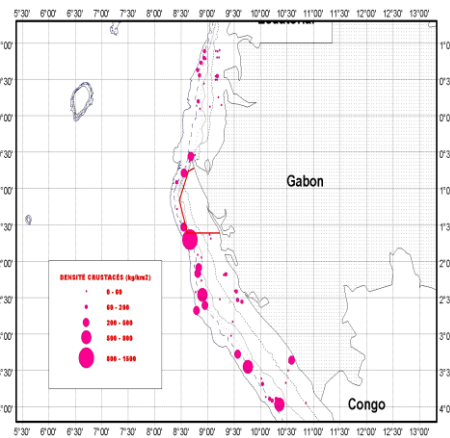
La productivité des eaux marines gabonaises est assez forte au sud du Cap Lopez (Port Gentil) qui marque la limite des eaux froides et riches provenant du système du Benguela, où abondent les petits pélagiques et celles plus chaudes du Golfe de Guinée, favorables à la pêche des grands pélagiques (thons).

Toutefois, un potentiel de développement existe car de nombreuses espèces ne sont pas exploitées de façon industrielle et les ressources connaissent de fortes variations interannuelles (petits pélagiques).

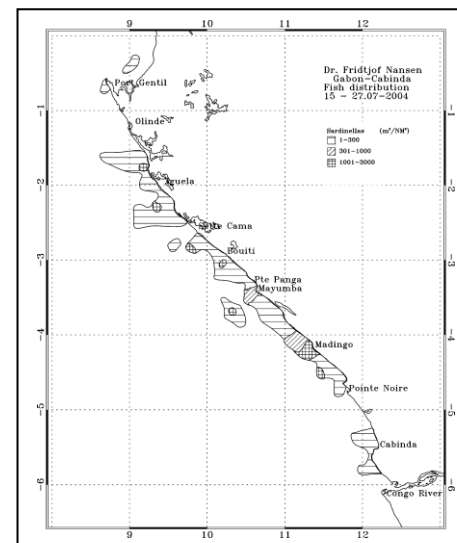
Si les signes d'une surexploitation apparaissent au niveau de certaines ressources, notamment dans la zone nord au dessus du Cap Lopez, il reste néanmoins une marge de croissance de plusieurs milliers de tonnes tant en pêche industrielle qu'en pêche artisanale à valoriser dans le cadre d'une politique de redéploiement de l'effort de pêche comme le montrent les derniers résultats de la campagne d'évaluation des stocks.



Densité des poissons

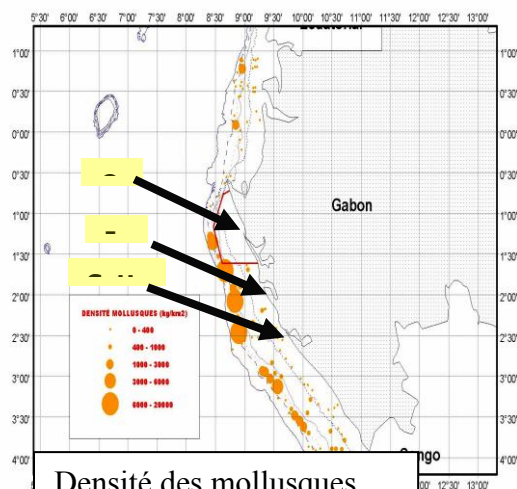


Densité des crustacés



Situation des stocks de petits pélagiques

Sardinelles plates = 195 000 t
Sardinelles rondes = 165 000 t
Total = 360 000 t



Densité des mollusques

b) Exploitation des ressources halieutiques

Le domaine maritime gabonais est divisé en quatre zones :

- **1^{ère} zone** : Elle inclut les eaux intérieures (fleuves, rivières, lacs, lagunes) et s'étend jusqu'aux embouchures. L'activité des pêches est strictement réservée aux nationaux.
- **2^{ème} zone** : Elle va des embouchures jusqu'à 3 milles marins. Elle est réservée à la pêche artisanale maritime.
- **3^{ème} zone** : de 3 à 6 milles marins. Elle est dédiée aux activités de la pêche industrielle locale.
- **4^{ème} zone** : de 6 à 12 milles marins. Pêche industrielle autorisant les armements non nationaux.

Les ressources halieutiques sont exploitées au moyen de deux (2) types de pêches : la pêche artisanale et la pêche industrielle.

- **i)- La pêche artisanale maritime et continentale :**

- ➔ En mer : environ 1500 embarcations et près de 5000 pêcheurs (dont 75% des non nationaux).
- ➔ Dans les fleuves, lacs, lagunes et rivières : 3500 pêcheurs, composés à 88% des nationaux.



Photo : Débarquements de la pêche artisanale

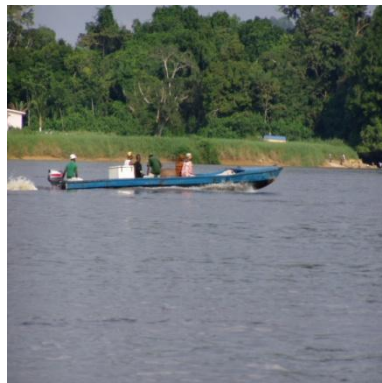


photo : Pirogue motorisée

ii)-la pêche industrielle: elle se distingue en :

- Pêche industrielle côtière qui déploie des navires (crevettiers, poissonniers et crabiers) au-delà de 3 milles marins;
- et la Pêche hauturière: elle fait intervenir les accords de pêches au travers desquels des armements non nationaux ciblent essentiellement les ressources très migratrices (le thon) non accessible à la flotte nationale.



Photo Bateau de pêche industrielle



Thons capturés par les navires



Navire sous conventionné

Les grands pélagiques ainsi que les crevettes des zones profondes et les céphalopodes ont fait l'objet des ressources exploitées sur une base saisonnière dans le cadre uniquement des premiers accords de pêche conclus avec l'UE et le Japon.

Cependant, aucun des navires concernés (senneurs, palangriers et chalutiers congélateurs) des précédents accords et des présentes conventions ne débarque dans les ports gabonais qui ne sont pas en mesure de leur fournir l'ensemble des services nécessaires. A ceci, s'ajoute le faible développement de l'industrie de transformation qui constitue encore un manque à gagner important pour l'économie nationale.

Les zones de pêches traditionnellement exploitées sont situées au nord du Cap Lopez et à proximité des centres de consommation. Elles se trouvent aujourd'hui appauvries. Des mesures conservatoires sur certaines espèces (crevettes et ethmaloses) sont déjà appliquées en vue de la reconstitution des stocks. Aujourd'hui, elles sont étendues et appliquées à l'ensemble de la zone nord concernée.

Une amélioration de la connaissance sur le potentiel halieutique est nécessaire, notamment sur les stocks non encore exploités et les ressources à forte valeur commerciale (langoustes, céphalopodes, mérours, etc.). Elle permettra de redéployer les activités de pêche sur d'autres zones et d'étendre les mesures conservatoires sur d'autres espèces.

Actuellement, de nombreuses espèces (mollusques et petits pélagiques) restent sous exploitées. Les captures dans les zones éloignées et profondes, riches en espèces à forte valeur commerciale s'avèrent difficiles en raison des techniques d'exploitation inadaptées.

A titre indicatif, les droits d'accès aux ressources ont généré en 2010 une valeur de 1 315 089 729 F contre 1 442 897 515 (en 2008).

Toutefois, ce secteur est susceptible de générer des recettes plus importantes du fait de la révision des droits de pêche, la taxation de la production et l'exportation des produits transformés à forte valeur ajoutée.

L'aboutissement des textes d'application du Code des pêches permettrait d'organiser la collecte de ces recettes par les services compétents du ministère en charge du budget.

c) Encadrement du secteur

La Direction générale des pêches et de l'aquaculture (DGPA) a été créée par décret n°0001260/PR/MTMMPTPN du 9 novembre 1995.

La DGPA dispose aussi au niveau central des services d'appui opérationnels, à savoir:

- le service de collecte des données et de suivi statistique,
- le Service de la Qualité et des Inspections sanitaires (SQIS) ;
- le Centre de surveillance des pêches maritimes (dispositif de contrôle et de suivi par satellite des navires disposant d'une balise Argos à bord) (ou VMS).

La Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture est représentée à l'échelon national par:

- 9 inspections provinciales;
- 6 Brigades de pêche (Kango, Cocobeach, Ndjolé, Mayumba, Omboué, Gamba);
- 11 stations piscicoles (Peyrie, Oyem, Mitzic, Bitam, Minvoul, Lébamba, Tchibanga, Mbigou, Makombo, Mimongo, Koulamoutou);
- 4 Centres d'appui à la pêche (Owendo, Port-Gentil, Omboué, Lambaréné).

Cette administration a connu un certain nombre de mutations liées à son rattachement aux différents départements ministériels.

Intitulé	Département	Texte juridique
Service des Pêches et de l'aquaculture : Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts	Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts	Décret n°0258/PR du 20 novembre 1961
Service des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Eaux et Forêts	Décret n° 0030/PR/MEF du 24 janvier 1968
Direction des Pêches Maritimes et des Cultures Marines	Ministère des Eaux et Forêts	Décret n° 1746/PR/MEF du 29 décembre 1983
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Transports, de la Marine Marchande, de la Pêche, du Tourisme et des Parcs Nationaux	Décret n° 1260/PR/MTMMPTPN du 9 novembre 1995
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de la Marine Marchande et de la Pêche	Décret n°000136/PR du 27 janvier 1997 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche chargé du Reboisement	Décret n° 163/PR du 23 janvier 1999 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Décret n° 00127/PR du 26 janvier 2002 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement rural	Décret n° 804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement ;

Les effectifs de la DGPA

Année 2011

Les ressources humaines de la DGPA

SERVICES	Techniciens Spécialisés	Personnels Administratifs	MONP	TOTAL
SERVICES CENTRAUX	102	39	31	172
SERVICES PROVINCIAUX	51	4	140	195
SOUS TOTAL	153	43	171	367
TOTAL : 367				

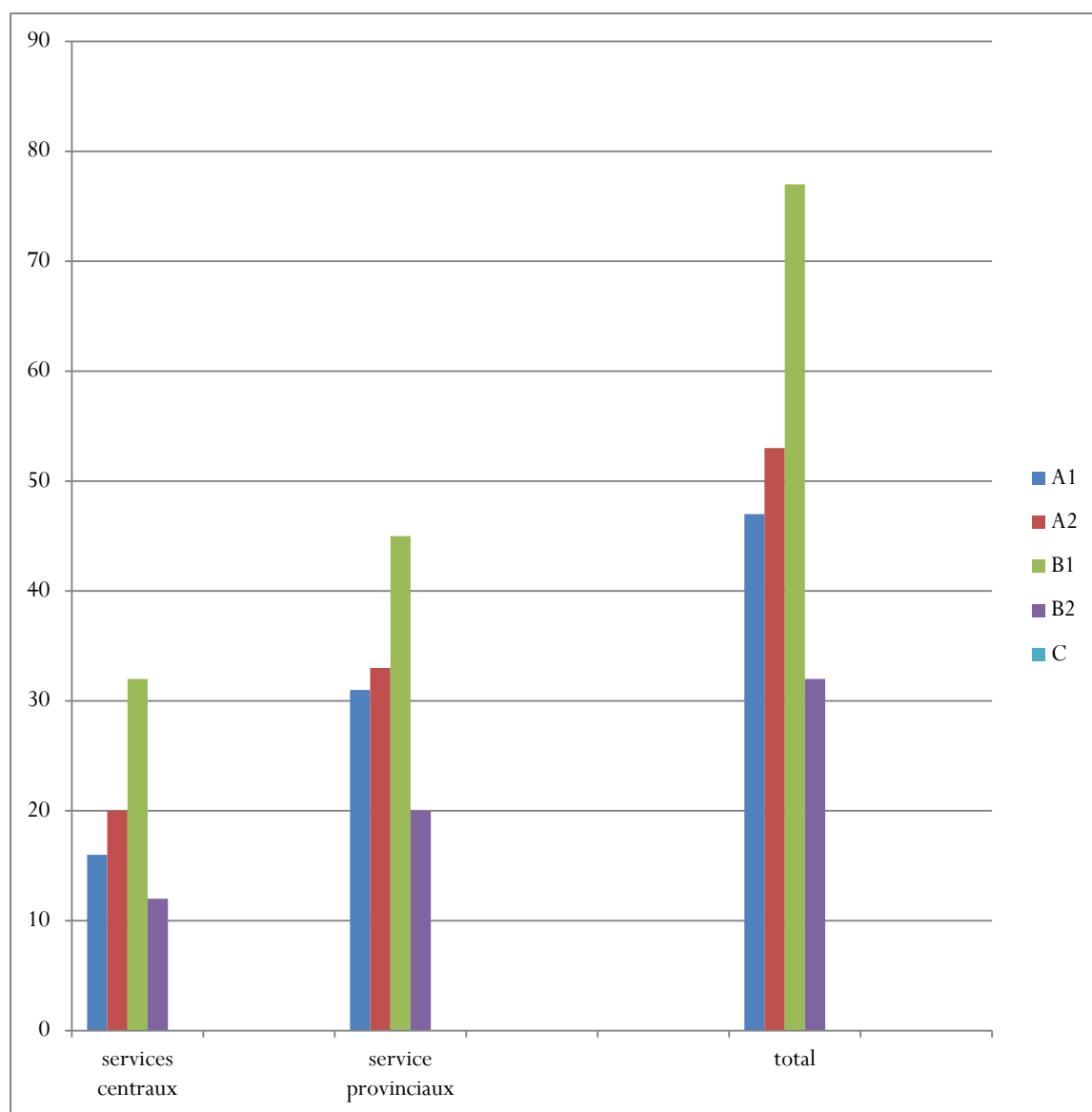
Répartition des effectifs par catégories

SERVICES	A1	A2	B1	B2	C	vacataires Monp	Total
Services centraux	43	55	15	25	3	31	172
Services provinciaux	8	16	12	17	2	140	195
Total	51	71	27	42	5	202	367
Total : 367							

Effectifs actuels et état de besoins en Ressources Humaines des services de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture

	RESSOURCES HUMAINES EXISTANT							BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES					
SERVICES	A1	A2	B1	B2	C	Total		A1	A2	B1	B2	C	Total
Services centraux	43	55	15	25	3	141		16	20	32	12	0	80
Services provinciaux	8	16	12	17	2	55		31	33	45	20	0	129
Total	51	71	27	42	5	196		47	53	77	32	0	209

Histogramme de répartition des besoins en ressources humaines

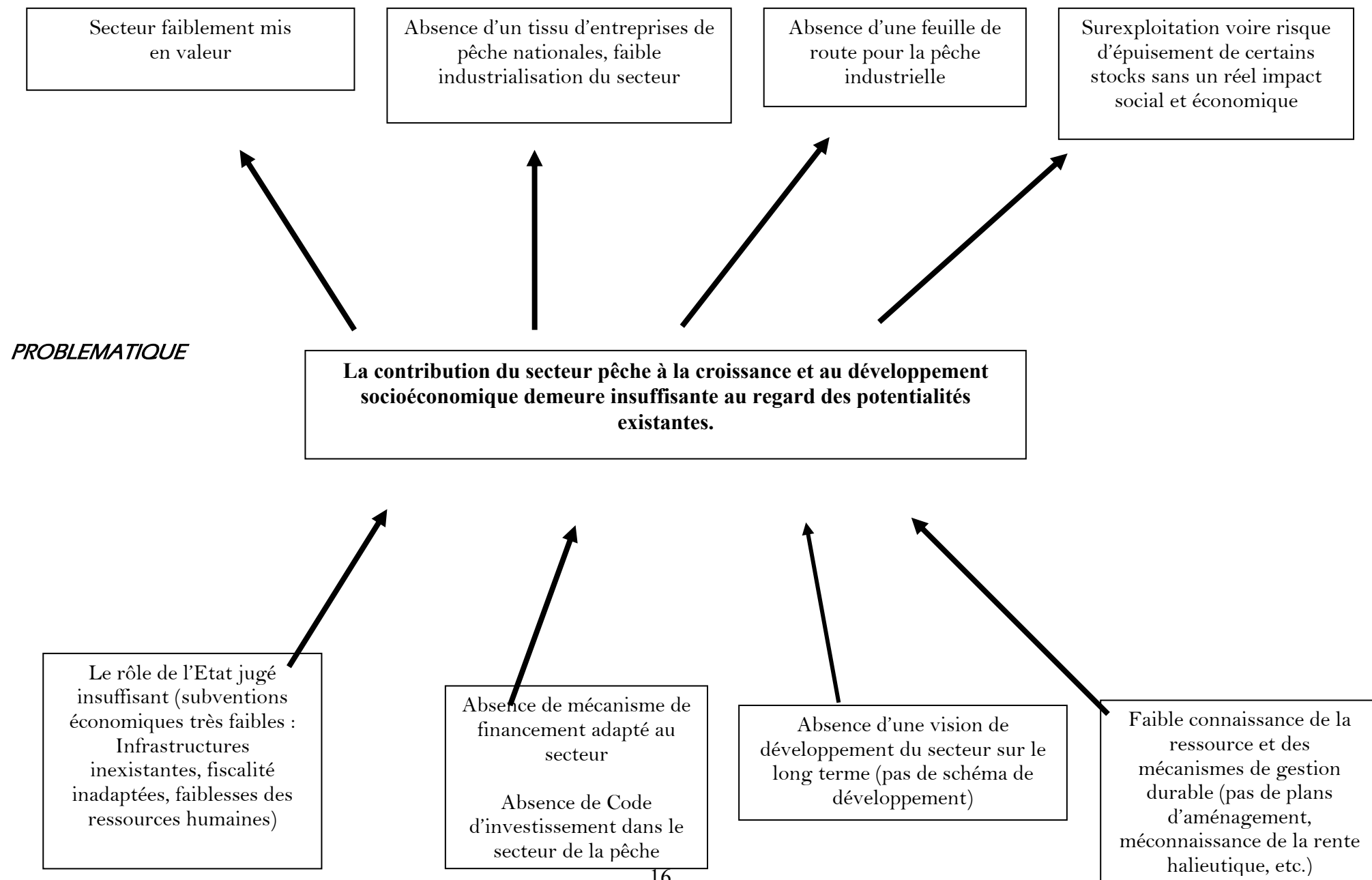


- Si des progrès considérables sont notés en ce qui concerne l'évolution en nombre des ressources humaines de la DGPA, la configuration des effectifs doit par contre être aménagée pour renforcer les capacités managériales du secteur.
- Cette reconfiguration reste liée à la réforme en cours de l'organigramme du ministère de tutelle.

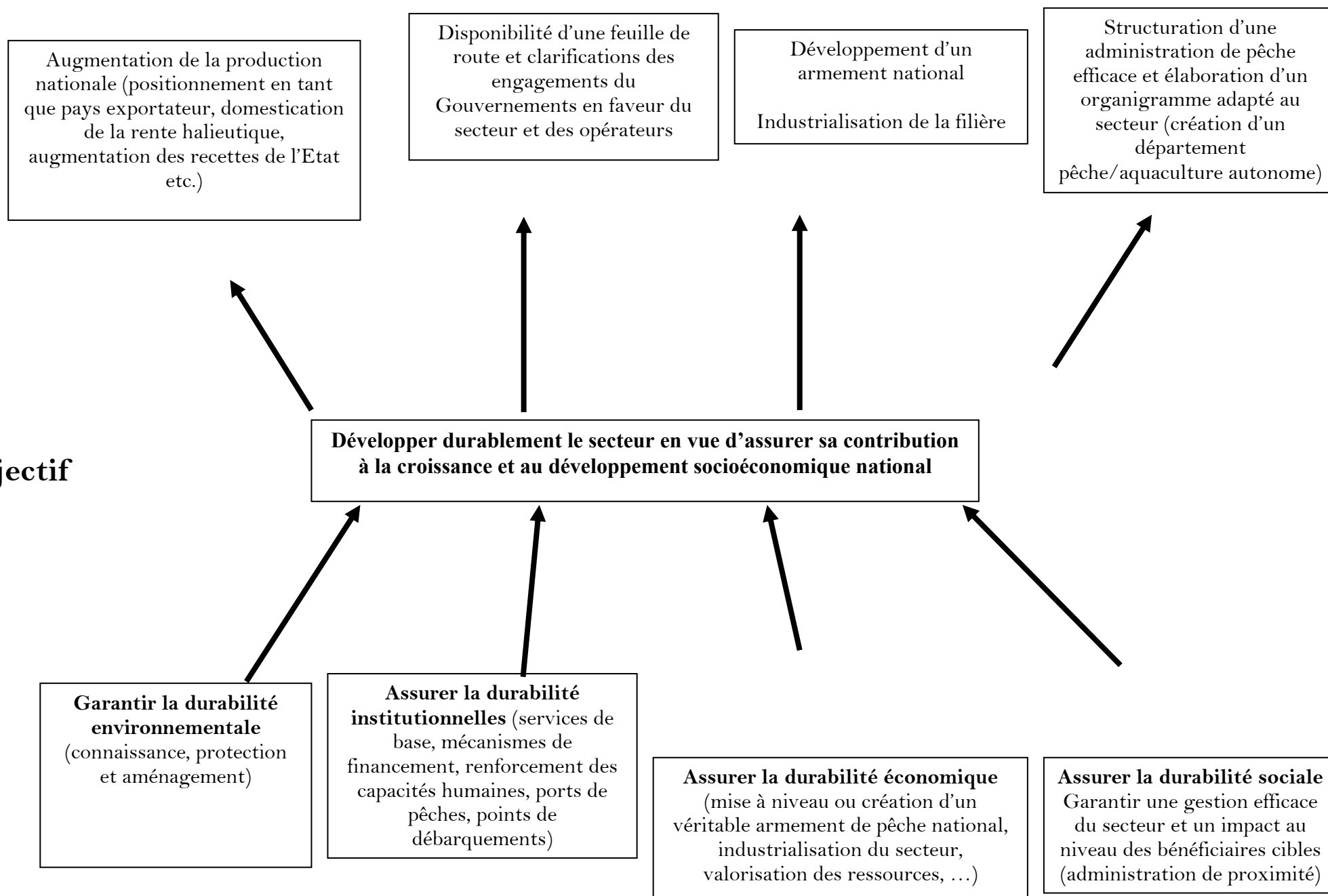
d) Les contraintes sectorielles

Le développement du secteur des pêches est soumis à d'importantes contraintes liées à la faible capacité technique des acteurs de la filière, à la capacité institutionnelle encore limitée de l'administrations de pêche, à l'insuffisance des infrastructures et équipements de base, et à la dégradation de l'environnement. Il s'agit plus spécifiquement de :

- L'insuffisance de connaissances fondamentales sur l'état de la ressource, tant au niveau des stocks que de l'effort de pêche adapter pour une meilleure prise de décision concernant l'exploitation et la valorisation de nos ressources. Il en va de même des paramètres et des performances économiques des différentes filières, allant de la production au consommateur.
- Les moyens matériels et humains, surtout au niveau décentralisé, limitent l'administration dans l'accomplissement de ses missions régaliennes (suivi, contrôle et surveillance notamment) et surtout pour assurer une administration de proximité efficace.
- L'insuffisance d'infrastructures et de services appropriés à la pêche reste un handicap majeur à l'expansion des activités, notamment dans la diversification et l'industrialisation du secteur.
- La fiscalité très contraignante à l'investissement : le TEC (tarif extérieur commun) de la CEMAC, très élevé pour les matériels de pêche et les navires en particulier (20% plus 18% de TVA), ainsi que les coûts des services et des consommables (y compris du carburant) sont considérés par les professionnels comme autant de freins au développement d'une flotte sous pavillon gabonais.
- une organisation des acteurs du secteur pêche industrielle encore faible, néanmoins, le milieu de la pêche artisanale qui est pourtant fortement structuré sur le plan ethnique, reste globalement très informel malgré des tentatives d'organisation.



Objectif



Contraintes spécifiques au sous secteur Pêche artisanale:

- Absence de zones de développement des activités économiques dédiées au secteur des pêches;
- Insuffisances de mesures d'aménagement des pêcheries;
- Insuffisance de structures d'appui à la pêche (centres communautaires de pêche),
- Absence de points de débarquements aménagés à Libreville et dans les Centres de pêche des provinces où cette activité s'exerce;
- Faible organisation de la profession et absence de bases vie des pêcheurs;
- Fiscalité appliquée au secteur inadaptée (coût des intrants très élevés);
- Absence de mécanismes de financement adaptés au secteur;
- Très faible représentation des acteurs nationaux dans la filière pêche artisanale maritime.
- Absence de notion de rente économique dans l'exploitation des ressources

Contraintes au niveau de la Pêche industrielle

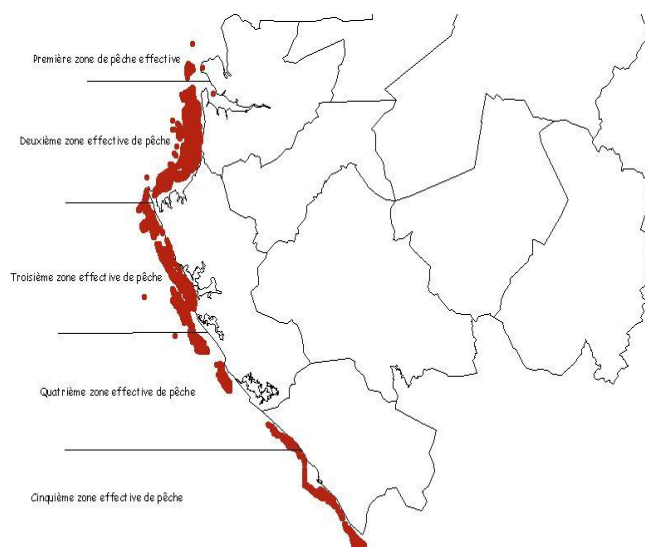
- Absence d'infrastructures de base (ports de pêche, chambres froides) et prestations de services portuaires mal adaptées;
- Absence d'une fiscalité adaptée au secteur (comme c'est le cas au Cameroun, au Congo avec le « gasoil pêche »);
- Valeur économique du secteur encore mal perçue;
- Faible industrialisation du secteur (à l'exception de SIFRIGAB et d'AMERGER);
- Absence des nationaux dans cette filière;
- Faible capacité des armements nationaux
- Faible organisation de la profession.

En définitive, la baisse tendancielle de la production et des exportations des produits halieutiques ainsi que la faible contribution du secteur au PIB ne sont que les conséquences de ces multiples insuffisances.

Aujourd'hui le secteur des pêches reste confronté à de nouvelles problématiques, notamment:

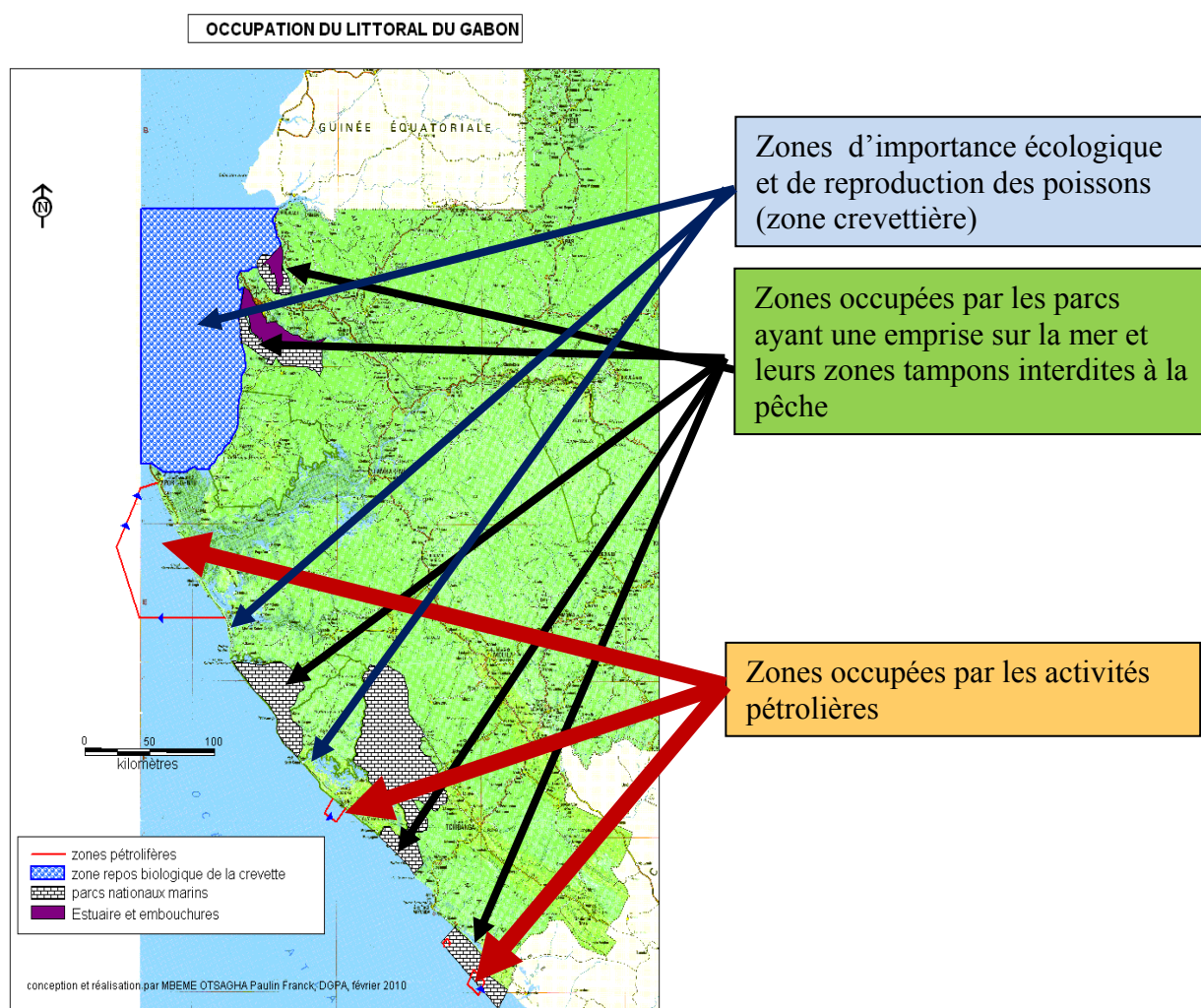
- Le développement de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (Pêche INN). Ce fléau mondial qui touche l'ensemble des pays côtiers, nécessite des actions concertées au niveau sous régional par le biais de la Commission Régionale des Pêches, organisation intergouvernementale dont notre pays abrite le siège et est dépositaire de la Convention ;
- La restriction des zones de pêche effective (ZEP) par la création des Aires Marines Protégées (AMP) ayant une emprise sur la mer et les eaux continentales.

Zones de pêche effective (avant la création des parcs nationaux)



Les conflits d'occupation d'espace entre les parcs nationaux, les activités pétrolières, les activités de pêche et le développement de nouvelles activités (l'éco tourisme)

Restriction des zones de pêche



PARTIE- II)- DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE

Le Gouvernement a adopté en 2004 la lettre de politique sectorielle dans laquelle il fixe comme objectif prioritaire « promouvoir le secteur des pêches afin qu'il contribue efficacement au développement économique et social, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté, tout en assurant la durabilité des écosystèmes exploités par un appui à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance ».

a) Objectifs spécifiques prioritaires

- Planifier la gestion durable des ressources halieutiques;
- Améliorer le système de protection des ressources halieutiques ;
- Satisfaire la demande du marché local par les productions nationales ;
- Faire passer le Gabon de la situation d'importateur net à exportateur net des produits de la pêche ;
- Créer de la valeur ajoutée aux produits de la pêche par l'industrialisation de la filière ;
- Domicilier la rente halieutique ;
- Impliquer fortement les nationaux dans les activités des filières pêche et aquaculture ;
- Favoriser l'organisation des professionnels du secteur et assurer leur formation.
- Renforcer la coopération régionale et internationale en matière de pêche.
- Renforcer les capacités managériales du secteur par la redynamisation de la formation et de la recherche/développement.

b) Axes stratégiques retenues

- Planification de la gestion durable des ressources halieutiques ;
- Amélioration du système de protection de la ressource et de l'écosystème aquatique ;
- Satisfaction la demande du marché local par les productions nationales ;
- Développement du commerce extérieur des produits de la pêche transformés ;
- Implication forte des professionnels nationaux dans les activités de la filière.

PARTIE- III)- DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE

Au Gabon, le sous secteur de l'aquaculture continentale se limite pour l'instant à la pisciculture de tilapia, pratiquée de manière générale à petite échelle. La production demeure dans tous les cas faible malgré des investissements importants réalisés dans quelques unités semi-industrielles.

En matière d'aquaculture marine, l'activité demeure à ce jour expérimentale même si l'on note le démarrage d'unités ostréicoles et quelques tentatives en crevetticulture.

Dans un contexte mondial marqué par une production en nette régression des pêches de capture, rapportée à une augmentation constante de la demande en produits de pêche, l'aquaculture apparaît comme une option alternative à la pêche de capture en vue de subvenir au bien être nutritionnel, économique et social des populations et contribuer à la sécurité alimentaire.

En effet, selon la FAO, au cours de ces dernières années, la croissance exponentielle de la population mondiale a nécessairement entraîné une augmentation de volume de consommation de produits halieutiques.

Ainsi, l'aquaculture se positionne comme une alternative très prometteuse, susceptible de combler des écarts s'accroissant entre l'offre et la demande mondiale en poissons comestibles. Aussi la promotion de l'indéniable potentiel qu'offre ce segment est-il, pour les pays en développement, un formidable réservoir d'emplois, un véritable rempart en matière de lutte contre la pauvreté et un mode avéré de développement économique et social.

En effet, pour couvrir le déficit local des besoins en protéines halieutiques des populations, le Gouvernement doit importer plus de 10 000 tonnes de produits, ce qui est considérable en termes de devises affectées.

Or, quoique disposant de nombreux atouts naturels pour développer l'aquaculture, ce sous secteur est demeuré au stade embryonnaire malgré quelques débuts encourageants.

En ce qui concerne, l'aquaculture commerciale au Gabon, le développement de cette activité et son adaptation aux demandes du marché passe par un soutien aux investissements, notamment pour l'élevage de nouvelles espèces et l'utilisation de nouvelles techniques. Par ailleurs, l'aide à l'installation des jeunes en aquaculture apparaît comme un axe majeur à considérer dans la politique de promotion de cette activité et qui peut contribuer au maintien d'une activité durable qui entretienne et façonne le littoral.

En effet, le développement de l'aquaculture doit intégrer la dimension durable et favoriser le développement de systèmes de production les plus favorables à l'environnement et aux objectifs sociaux tout en respectant l'équilibre économique de la filière.

A toutes les fins utiles, il convient de distinguer le contexte de développement de la pisciculture continentale à celui de l'aquaculture marine.

a) Objectifs prioritaires de développement

- Développer une aquaculture durable et soucieuse du respect de l'environnement ;
- Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'équilibre de la balance commerciale des produits halieutiques ;
- Créer des opportunités d'emplois dans les zones urbaines et rurales (fixation des populations) et lutter contre la pauvreté ;
- contribuer à la réduction de la pression sur les ressources naturelles et préserver l'écosystème aquatique.

c) Axes stratégiques

En matière de pisciculture continentale :

- Réhabilitation des structures existantes et aménagement des infrastructures piscicoles étatiques existantes ;
- Etablissement d'un système de recherche et développement sur les techniques piscicoles ;
- Elargissement et renforcement des missions des stations piscicoles (attribuer les fonctions « recherche et développement de techniques, formation », « vulgarisation de la pisciculture ») ;
- Vulgarisation de la pisciculture au secteur privé ;
- Amélioration des rendements dans la production aquacole (promotion des systèmes de production intégrés).

En matière d'aquaculture marine (ostréiculture)

L'ostréiculture et la conchyliculture présentent une forte dimension environnementale puisque la qualité des produits commercialisés est étroitement dépendante de la qualité du milieu marin, avec un risque à maîtriser en matière de santé publique, mais également en tant que composante à part entière de l'espace littoral qu'elle peut d'ailleurs façonner.

Aussi conviendrait-il de :

- Conforter l'implantation d'entreprises modernes pour produire et commercialiser des coquillages ne présentant aucun risque pour la santé publique ;
- Favoriser l'intégration des entreprises aquacoles dans l'aménagement de la zone littorale ;
- Prévoir une politique d'accompagnement de l'installation des jeunes, non pas dans une optique d'aide à la production, mais dans un appui immatériel à la création de l'entreprise ;
- Prévoir la gestion globale de l'espace qui passe par la prise en compte des sites à potentialité aquacoles et la réalisation d'un inventaire et d'une cartographie de ces sites ;
- Encourager les projets collectifs visant à la mise en place d'un fonds de garantie et de couverture des risques en aquaculture.
- Promouvoir une politique de communication qui doit permettre le renforcement de l'image de marque des produits

PARTIE IV)- MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

A)- DANS LE SOUS SECTEUR PECHE

Pour induire une nouvelle dynamique capable d'inverser cette tendance et permettre à notre pays d'atteindre les objectifs précités notamment l'autosuffisance alimentaire en protéines halieutiques et en même temps renforcer son positionnement en tant que pays exportateur net des produits halieutiques frais ou transformés aussi que possible, le Gouvernement de la République a engagé des actions dans deux directions: la Coopération internationale et le Programme Sectoriel Forêt, Pêche et Environnement (PSFE).

Dans la mise en œuvre effective de sa politique sectorielle, le Gouvernement s'est appuyé sur deux phases : une phase des réformes et une phase d'investissements.

1)-Phase des réformes :

1.1- Le renforcement du cadre législatif et réglementaire : Il s'agit de:

- La promulgation de la loi 015/2005 du 8 août 2005 portant Code des Pêches et de l'Aquaculture en République gabonaise ;
- L'élaboration des textes d'application dudit Code des Pêches et de l'Aquaculture et des textes spécifiques en rapport avec l'aménagement des ressources dans les aires protégées marines;
- La révision des conventions en cours et le renforcement des partenariats, notamment avec les pays ayant déjà marqué une avance significative dans le domaine de la pêche, notamment le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, la France, le Japon et l'Espagne ;
- La révision de l'organigramme du Ministère.

1.2- Le renforcement institutionnel :

Le renforcement institutionnel concerne :

- l'amélioration des performances des services publics en charge des pêches en vue d'assurer une administration de proximité plus efficace ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de travail du personnel en charge de la gestion du secteur et de l'encadrement des opérateurs (dotation en moyens opérationnels) ;
- la formation des techniciens, des scientifiques (chercheurs) et des hauts cadres de la Direction Générale des Pêches.
- l'appui à l'organisation des professionnels du secteur ;
- le positionnement de la femme dans les filières de transformation et commercialisation des produits de la pêche.

1.3- La réalisation des études de base:

Il est apparu nécessaire de définir une feuille de route pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture. C'est ainsi qu'un certain nombre d'études importantes ont été réalisées, notamment:

- Le Plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche artisanale et de la Pisciculture continentale (PDDI)- (sur financement par don du Japon);
- La Formulation d'un plan de développement de la pêche industrielle (TCP/FAO) ;
- La revue socio économique du sous secteur pêche industrielle (financée par Banque Mondiale);
- La réalisation d'une étude globale sur la surveillance des pêches et la lutte contre la pêche INN au Gabon
- La commercialisation des produits de la pêche dans la sous région (financement UE) ;
- L'étude sur la construction d'un port de pêche en eau profonde à Port Gentil (Budget de l'Etat).
- Les opportunités de développement de la pisciculture commerciale au Gabon ;
- Le développement des systèmes de production des espèces locale (Tilapia, Poisson chat africain...) et la formulation d'un aliment pour les poissons d'élevage.
- L'évaluation des stocks halieutiques dans le cadre d'un projet régional.

2)-Phase d'investissements :

Pour la phase d'investissement, le Gouvernement s'est appuyé sur deux orientations : le PSFE et les coopérations.

2.1 – Dans le cadre du PSFE

Le PSFE a permis de mobiliser un certain nombre de partenariats pour le financement des activités du secteur des pêches:

- C'est ainsi que la mise en œuvre du « Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (PSPA) en cours d'exécution a pu mobiliser un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) sous forme de prêt.

En effet, la phase d'étude du secteur pêche et aquaculture a abouti à la définition du « Projet d'Appui au Secteur pêche et Aquaculture (PSPA) dont le financement est assuré par la BAD à hauteur de 11,354 milliards de FCFA. Ce projet vise à contribuer à la diversification de l'économie gabonaise par la gestion durable des ressources halieutiques. Il s'agira au travers de ce projet d'améliorer les conditions de production halieutiques, en vue de l'accroissement de la production et des revenus (création de 12000 emplois temporaires et permanents pour les opératrices de la filière sur un total d'environ 21700 acteurs).

- Dans le même cadre PSFE, la Banque Mondiale s'est positionnée pour la composante pêche industrielle pour laquelle elle a apporté un financement (350 Millions de Francs CFA sous forme d'appui budgétaire en 2008/2009) pour renforcer le système de protection de la ressource et la réalisation d'une revue socioéconomique sectorielle.

Il est projeté la poursuite d'autres activités en rapport notamment l'aménagement des pêcheries (2011).

2.2- Les coopérations

2.2.1- Coopération avec le Japon :

- Il s'agit essentiellement de la poursuite du programme d'appui au développement de la pêche artisanale (construction des centres de pêche). Cette coopération a abouti à ce jour à la création de deux Centres Communautaires de Pêches à Port-Gentil et à Lambaréné, et à la réhabilitation des Centres de pêches d'Owendo et d'Omboué.
- Ce programme financé sous forme de dons se poursuit à ce jour avec la Construction d'un centre d'appui à Libreville et va intégrer dans un proche avenir proche celui de Mayumba et de Cocobeach. . Ces centres constituent des infrastructures de base indispensables au développement de la pêche artisanale.
- Le Japon intervient aussi dans multiples domaines, notamment dans :
 - la formation des techniciens de la DGPA,
 - la mise à la disposition de la DGPA des experts et des Jeunes volontaires (JOCV) pour l'encadrement des activités dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture,
 - le financement des petits projets locaux au profit des communautés afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

2.2.2-Coopération avec l'Union Européenne

Des actions ont été identifiées dans la mise en œuvre de la Convention thonière signée avec l'UE pour une durée de 5 ans (2005-2011). En outre, un programme régional est développé actuellement sous la tutelle de la Commission régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) dont le Gabon abrite le siège (Programme ACP Fish 2).

En outre, dans le cadre du programme « Renforcement des Capacités des Autorités sanitaires Compétentes des pays ACP (SFP) », l'UE appuie le Gabon dans le renforcement des capacités de la DGPA Autorité sanitaire compétente du Gabon afin que nos produits de la pêche continuent à être admis sur le marché communautaire conformément aux normes internationales requises. Dans le cadre de cet appui, la DGPA et le secteur privé ont bénéficié :

- de la mise à jour de la législation sanitaire nationale (actuellement équivalente à celle de l'UE) ;
- du renforcement en matériels d'inspection et en moyens roulants (véhicule et motos)
- de la formation des inspecteurs et des responsables qualité (secteur privé) ;
- de l'assistance technique

2.2.3-Autres coopérations bilatérales :

Le Gabon a aussi engagé de nombreuses coopérations dans un cadre bilatéral avec de nombreux pays, notamment :

L'Espagne, la Chine, la Tunisie, le Maroc, le Sénégal, le Cameroun, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, l'Egypte...

- **Coopération avec les Organisations sous régionales** (COREP, CEBEVIRHA, CEMAC, CEEAC), **régionales** (COMHAFAT, INFOPECHE) et **internationales** (FAO, ICCAT, CITES, CBI, ..).

B)- REALISATIONS EFFECTIVES

De nombreuses réalisations en faveur du développement du secteur des pêches et de l'aquaculture ont été notées.

➔ Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (PSPA)

Acquisition de biens : 20 motos sur 32 prévues pour enquêteurs statistiques et encadreurs piscicoles ; 15 véhicules pour services provinciaux de la DGPA et missions de terrain de la CEP; 3 vedettes de surveillance à réceptionner fin novembre sur les 9 prévues pour services centraux et provinciaux de la DGPA ; matériel informatique et de bureautique pour services centraux et provinciaux de la DGPA ; équipements de laboratoire pour le Service de la Qualité et de l'Inspection Sanitaire (SQIS) de la DGPA.

Acquisition de travaux : lancement des travaux de construction des Inspections des pêches et d'aquaculture de Libreville, Mouila, Makokou, Koulamoutou, réhabilitation de celle à Lambaréné ; construction d'un hangar de stockage de produits transformés à Lambaréné ; finalisation des DAO pour la construction des Brigades des pêches de Cocobeach et Ndjolé ; des Inspections des pêches et d'aquaculture de Port-Gentil, Oyem, Franceville.

Acquisition de services d'assistance technique :

- Cabinets SOCATRAF-UAD : étude, suivi et contrôle des travaux ;
- AGRER SA : rédaction de trente (30) textes d'application au Code des pêches, étude des marchés intérieur et extérieur des produits de pêche, extension du système ARTFISH, contrôle sanitaire des produits de pêche, étude sur le micro financement ;
- COFREPECHE : évaluation des stocks continentaux, mise en place d'un observatoire des pêches et proposition de deux plans pilotes d'aménagement des pêcheries.

Activités de terrain

- Sensibilisation des agents de la DGPA sur le PSPA ;
- Formation des agents de la DGPA sur la gestion des stations piscicoles de l'Etat ;
- Sensibilisation des pêcheurs sur la réglementation nationale en matière de pêche et d'aquaculture ;
- Enquête cadre des pêcheries et des exploitations piscicoles ;
- Recyclage des pêcheurs en activité ;
- Mise en place de comités de co-gestion des pêcheries dans vingt (20) villages pilotes ;
- Formation en cours, sur l'ensemble du territoire national des enquêteurs statistiques et agents de la DGPA sur le système ARTFISH.

Autres activités

- Acquisition de mobiliers de bureau pour la CEP et la DGPA ;
- Acquisition de neuf (9) vedettes de surveillance
- Formation à l'étranger des agents de la DGPA ;
- Voyages d'études des pêcheurs en Mauritanie et des pisciculteurs au Bénin et au Nigeria ;
- Formation des pêcheurs et pisciculteurs nouveaux et en activité ;
- Enquête socio-économique des pêcheries artisanales
- Travaux de construction des bureaux des services provinciaux à Port-Gentil, Oyem, Franceville, Mouila, Sette Cama, Iguéla, Ngouandji (axe N'toum-Cocobeach) ;
- Et des infrastructures : centres piscicoles à Mouila, Oyem, Koulamoutou, Ngouandji (route Ntoum-Cocobeach), Franceville ; rampes de mise à l'eau à Mayumba et Cocobeach ; points de débarquements à Kango, Cocobeach, Mayumba, Gamba, Ebel Abanga, Makokou, Port-Gentil, digues de protection à Libreville et Port-Gentil ; bases avancées à Sette Cama et Iguéla.

Acquisition des moyens roulants et navigants pour les services
de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture



Renforcement en moyens de contrôle sanitaire des produits de la pêche



Construction d'infrastructures devant abriter les services administratifs provinciaux



Inspections provinciales Mouila (haut) et Makokou (bas)





Formation sur les méthodes de collectes des statistiques



➔ Avec l'appui de la coopération japonaise

Programme d'appui au secteur pêche artisanale (construction des centre communautaires de pêche)-sur financement sous formes des dons du Gouvernement du Japon

Ce programme vise la mise en place des infrastructures de base en faveur de l'organisation et le développement du secteur des pêches artisanales afin de soutenir, de dynamiser la pêche artisanale et de garantir aux consommateurs un approvisionnement régulier en produits de la pêche. Ces centres d'appui contribuent notamment à offrir un produit de qualité aux populations, à assurer la formation des pêcheurs et des commerçantes sur la conservation et la valorisation des produits de la pêche, à contribuer à l'augmentation de la production de la pêche artisanale par la réduction des pertes après capture et à l'organisation des acteurs du secteur.

➤ **CONSTRUCTION DU CENTRE D'APPUI A LA PECHE ARTISANALE A PORT-GENTIL (CCPAP)**

En 2000, le Japon a accordé un don de 721 millions de Yens, soit 4,728 milliards de FCFA pour la construction du Centre d'Appui à la Pêche Artisanale à Port-Gentil (CCPAP) inauguré en juin 2002.



➤ **CONSTRUCTION DU CENTRE D'APPUI A LA PECHE ARTISANALE DE LAMBARENE (CCPAL)**

En 2004, un don d'une valeur de 763 millions de Yens soit 3,915 milliards de F CFA, a permis la construction du centre d'appui à la pêche artisanale de Lambaréné (CCPAL) inauguré en octobre 2005 ;



➤ **CONSTRUCTION DU CENTRE D'APPUI A LA PECHE ARTISANALE A LIBREVILLE (PROJET CAPAL)**

Le Gouvernement du Japon avait manifesté son accord pour la construction du nouveau Centre des pêches artisanales de Libreville, conformément à la requête adressée en 2004 par notre Gouvernement.

Ce Projet d'aménagement est financé par un don du Japon estimé à plus de 6milliards de Francs CFA

Pour mémoire, notre pays a initié dans le cadre de notre coopération avec le Japon, un programme de construction d'infrastructures pour promouvoir et soutenir le développement de la pêche artisanale dans la perspective de garantir aux consommateurs un approvisionnement régulier en produits de la pêche et par conséquent un prix stable.

En termes d'impacts directs, les centres d'appui déjà réalisés (à Port Gentil, Lambaréné, Omboué) ont contribué à ce jour à offrir un produit de qualité aux populations, à assurer la formation des pêcheurs et des commerçantes sur la conservation et la valorisation des produits de la pêche, à améliorer la production de la pêche artisanale, à réduire les pertes après capture et à organiser les acteurs de la filière pêche.

Au niveau de notre capitale Libreville et ses environs, le principal débarcadère dénommé « Centre Communautaire des Pêcheurs d'Owendo » (CCPO), aménagé par le Gouvernement Italien et l'Union Européenne depuis 1984, n'est plus en mesure d'assurer ce rôle.

Les objectifs du futur centre sont entre autres:

- ☐ Mettre à la disposition des opérateurs de la filière pêche, des structures et des services adaptés de base (centres d'appui et points de débarquement, machines à glace, ateliers de réparation du matériel de pêche et des moteurs hors bord-).
- ☐ Renforcer les capacités des acteurs nationaux en vue d'une réappropriation progressive des activités de la filière détenues par des acteurs non nationaux ;
- ☐ améliorer la qualité sanitaire des produits et des conditions de leurs productions ;
- ☐ concentrer les débarquements des captures pour un meilleur suivi de la production nationale.

Selon les termes du Contrat, les travaux du Centre d'Appui à la Pêche Artisanale de Libreville doivent s'étendre sur une période de douze (12) mois pour s'achever au premier trimestre de l'année 2011, avant le démarrage de la nouvelle année fiscale japonaise.



Réunion de suivi des travaux



Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (CAPAL)



➔ INDUSTRIALISATION DE LA FILIERE PECHE : CREATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DE POISSONS (SIFRIGAB)

En 1997, a été constituée la société SIFRIGAB, complexe industriel de traitement et de transformation des produits de la pêche.

Cette unité de transformation des produits de la pêche, répond à normes standards sanitaires nationales et européennes pour la valorisation des espèces locales, à destination d'un marché local et extérieur.



La mise en place de cette structure visait entre autre de développement de l'industrialisation du secteur par :

- La mise en valeur de certaines ressources halieutiques jusqu'alors peu exploitées ;
- Le débarquement dans nos ports d'une partie des captures effectuées par les flottes étrangères (dans le cadre des Accords de pêche) ;
- Le positionnement du Gabon dans le commerce sous régional et international des produits d'excellente qualité (valorisation du label made in Gabon) ;
- Le respect de l'environnement aussi bien en amont qu'en aval de son activité par le traitement des déchets solides et liquides.



- poissons fumés,
- poissons salés,
- semi-conserves ;
- conserves.

Investissement à compléter

Construction d'un quai pour le débarquement de la matière première



Vue 3D SIFRIGAB à compléter par un quai de débarquement

B)- DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

POURQUOI PROMOUVOIR LES ACTIVITES DE L'AQUACULTURE?

- **Sur le plan international :**

La baisse tendancielle des stocks de poissons naturels constatée sur le plan mondial par les organismes spécialisés tels que la FAO constitue, au cours de ces dernières années, une préoccupation majeure. Chacun se souvient qu'un sommet des chefs d'Etats et de Gouvernement, consacré au thème « poisson pour tous », s'est tenu à cet effet à Abuja au Nigéria en 2005 et a conduit les experts de différents horizons à recommander aux différents Etats de développer une aquaculture durable et viable pour faire face à une demande en poisson en hausse constante.

Depuis lors, la production aquacole se développe de plus en plus dans le monde et se positionne au fil des années comme une alternative viable à l'épuisement des ressources de la pêche de capture. Toutefois, malgré l'existence d'un potentiel avéré, l'aquaculture est encore peu développée en Afrique; selon la FAO le continent africain ne représente que 1,8% de la production aquacole mondiale dont seulement 0,5% en Afrique subsaharienne et 1,30% en Afrique du Nord.

Pourtant des efforts importants ont été faits dans certains pays de notre zone comme le Nigeria, le Ghana et le Bénin qui ont enregistré des progrès significatifs au développement de la pisciculture commerciale et leur succès peut être capitalisé ailleurs au bénéfice des autres pays.

Il convient d'indiquer que les premiers efforts développés dans ce sens avaient ciblé des élevages de subsistance à faible impact au niveau national avant de s'orienter, pour certains pays, vers des systèmes de production dont les rendements sont plus élevés et donc orientés vers le marché.

- **Sur le plan national :**

Le Gabon dispose de nombreux atouts pour développer une aquaculture viable. Prenant en compte ces avantages que disposent notre pays, le Gouvernement avait initié au lendemain de la période des indépendances, un programme de mise en place des infrastructures dédiées à l'aquaculture. Ces structures aquacoles étaient essentiellement centrées sur la production d'alevins. Or, quoique disposant de nombreux atouts naturels pour développer l'aquaculture, ce sous secteur est demeuré au stade embryonnaire malgré quelques débuts encourageants.

Cette situation trouve ses origines dans les nombreuses contraintes qui obèrent ce secteur, notamment :

- L'absence d'aliment pour poisson disponible et accessible aux opérateurs ;
- La faible qualité des alevins et généralement produits en quantité insuffisante ;
- L'absence de formation, de démonstration et de vulgarisation des techniques aux éleveurs ;
- La faible connaissance des techniques d'élevage par les opérateurs;
- Le désintéressement des jeunes par rapport à cette activité et par conséquent on notera un vieillissement des éleveurs (53 ans en moyenne) ;

- La baisse considérable des actions d'information, d'éducation et de communication sur l'activité.

En dépit de toutes ces contraintes, pourquoi le Gouvernement continue –t-il à soutenir cette activité ?

Avec une population estimée aujourd'hui à 1 520 911 habitants (recensement général de la population et de l'habitat 2005) dont 80% vivent dans les grands centres urbains, les importations des denrées alimentaires augmentent et les frais y relatifs à ce jour sont de l'ordre de 250 à 300 milliards de F CFA.

La quantité des produits halieutiques importés est de l'ordre de 10 699 tonnes en 2006, soit 1/4 de la production nationale pour combler une demande en protéine animale sans cesse croissante et une consommation per capita de l'ordre de 25 à 30 kg par an. De surcroît, la distribution des produits halieutiques demeure inégale sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne, l'aquaculture commerciale au Gabon, le développement de cette activité et son adaptation aux demandes du marché passe par un soutien aux investissements, notamment pour l'élevage de nouvelles espèces et l'utilisation de nouvelles techniques. Par ailleurs, l'aide à l'installation des jeunes en aquaculture apparaît comme un axe majeur à considérer dans la politique de promotion de cette activité et qui peut contribuer au maintien d'une activité durable qui entretienne et façonne le littoral.

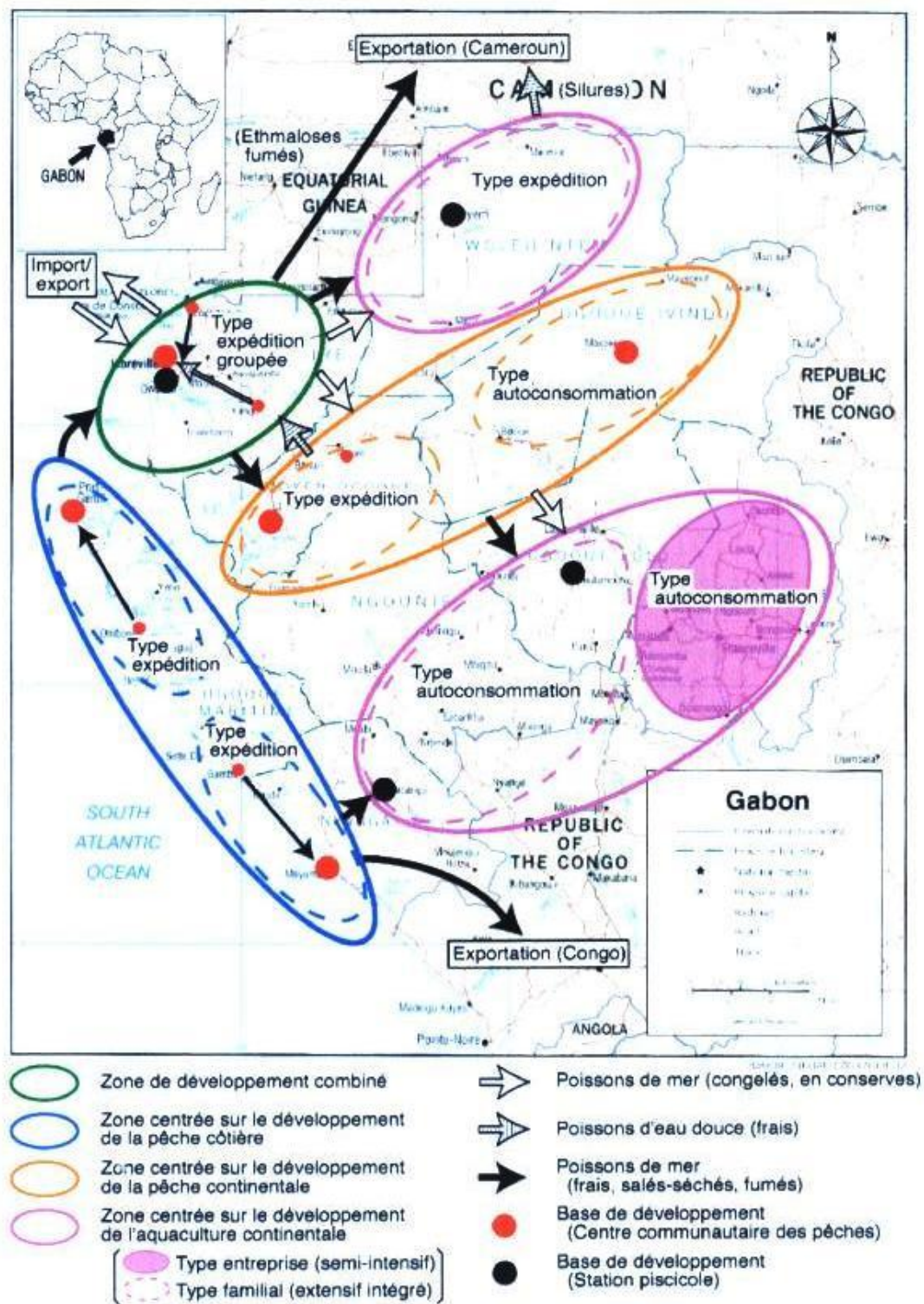
En matière d'aquaculture marine (ostréiculture)

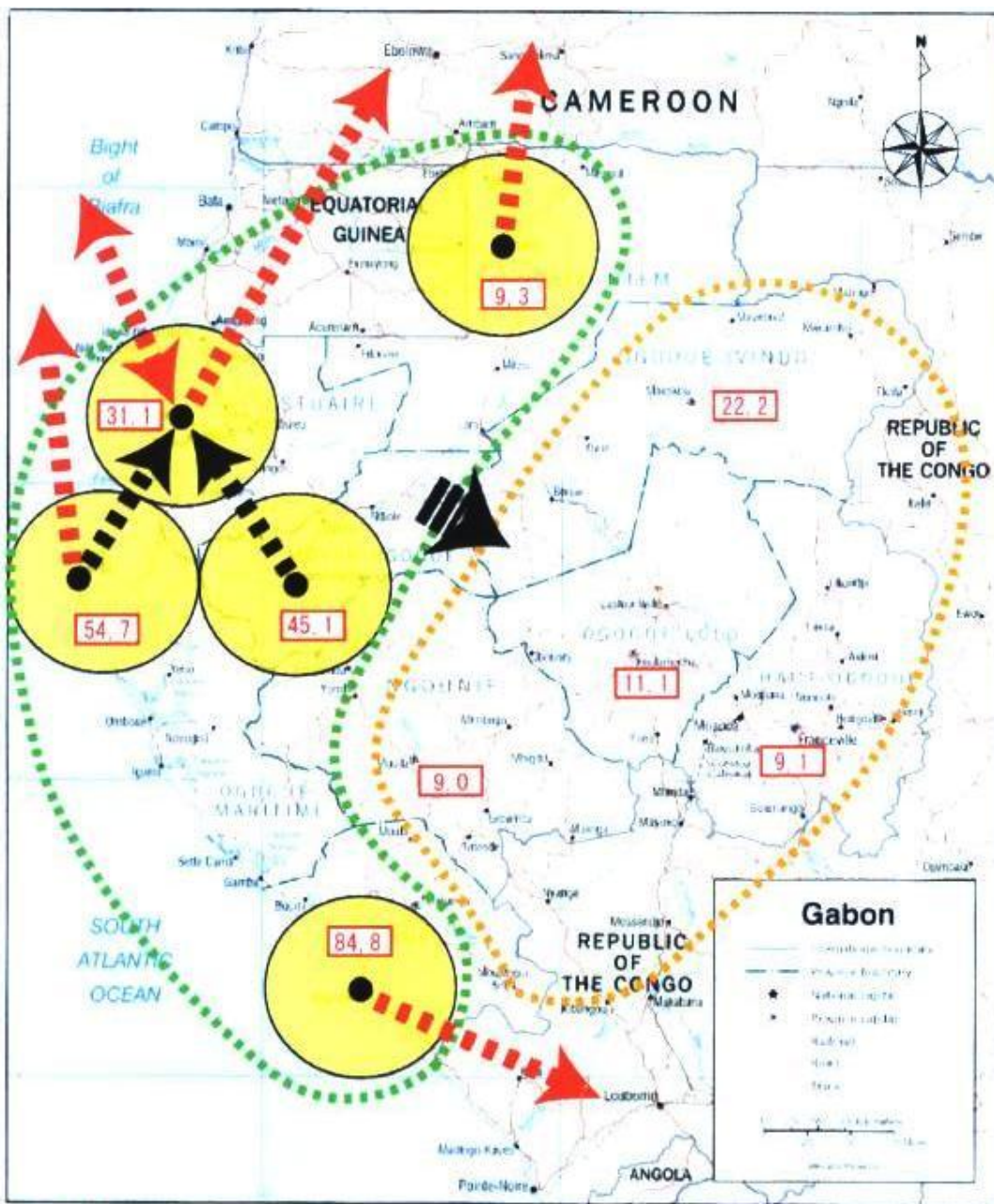
L'ostréiculture et la conchyliculture présentent une forte dimension environnementale puisque la qualité des produits commercialisés est étroitement dépendante de la qualité du milieu marin, avec un risque à maîtriser en matière de santé publique, mais également en tant que composante à part entière de l'espace littoral qu'elle peut d'ailleurs façonner.

Ainsi, la contribution de l'Aquaculture dont le but est d'approvisionner les marchés locaux, apparaît pour le Gabon comme une alternative, en vue de compenser le déficit observé tant en zone continentale que maritime.

Quelle stratégie pour développer l'aquaculture gabonaise ?

Concept et approche de développement : La notion de développement par zone permet une approche plus objective basée sur les potentialités réelles. On note deux principales zones comprenant le Woleu Ntem, le Haut Ogooué et le l'Ogooué lolo et Deux zones combinées Estuaire, Ngounié.





Zone de production / fourniture

Zone d'autoconsommation



Base de production stratégique



Flux des produits halieutiques (domestique)



Flux des produits halieutiques (import/export)

Les chiffres indiquent la consommation de poissons par habitant (kg/an, estimation 2005).

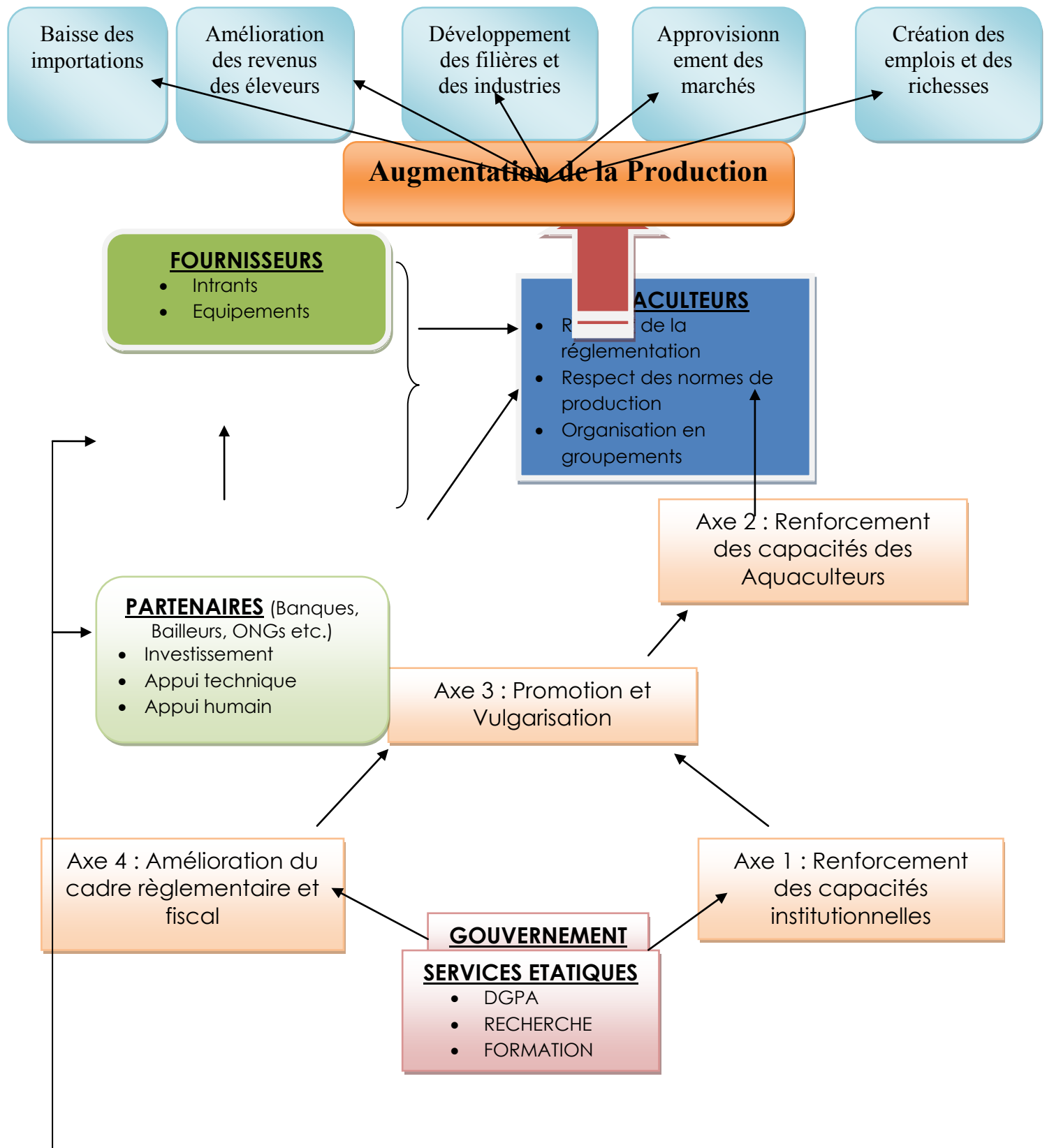
Le secteur privé dans le domaine de l'aquaculture au Gabon n'est pas assez organisé pour prendre en charge l'ensemble des activités de la chaîne de production.

Ainsi, l'augmentation de la production aquacole, nécessite un appui de l'état (annexes 2) à court et moyen terme et une implication forte des acteurs privés.

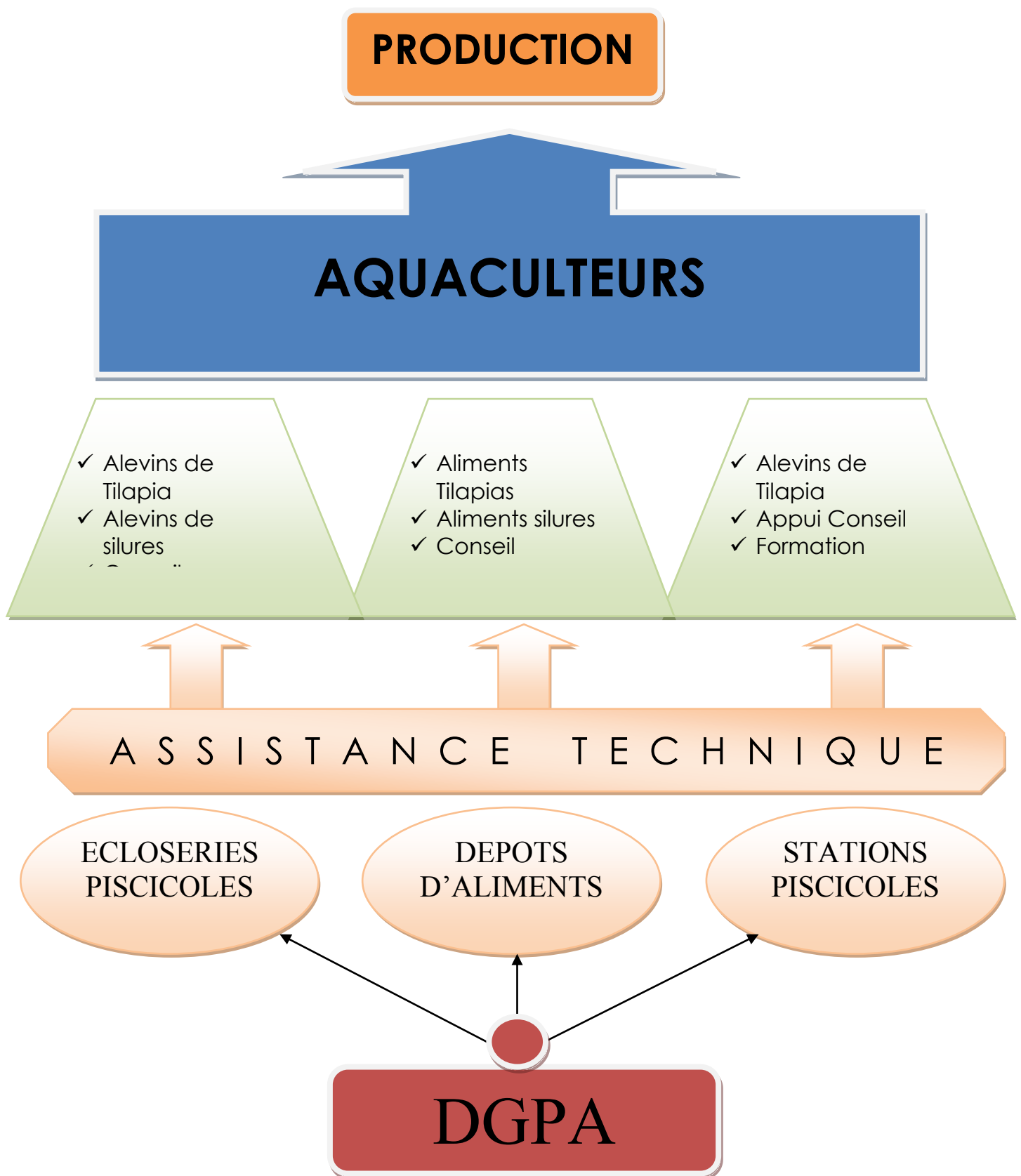
En effet, l'amélioration du cadre réglementaire et fiscal, la construction des infrastructures d'appui (station, éclosier, dépôt d'aliment...), la formation des acteurs par le gouvernement devraient faciliter les activités de production et redynamiser le sous secteur de l'aquaculture.

Enfin, un accent sera mis à terme sur le transfert de compétence aux privés des activités de production exécutées par l'état.

Annexe 2 : Concept et approche de développement de l'aquaculture au



Annexe 3 : Relation entre les structures d'appui et les producteurs



Les Axes stratégiques

La stratégie de développement de l'aquaculture comporte quatre (4) axes stratégiques à savoir :

- Le renforcement des capacités des acteurs étatiques ;
- Le Renforcement des capacités de production des éleveurs ;
- La promotion et la vulgarisation des techniques de production ;
- L'amélioration du cadre réglementaire et fiscal.

Renforcement des capacités des acteurs étatiques

- L'Administration en charge de la gestion et de la promotion du secteur (DGPA) :
 - Recruter et former les techniciens pour l'encadrement des activités ;
 - Doter en moyens opérationnels pour assurer une administration de proximité ;
 - Acquérir le petit matériel de démonstration ;
 - Améliorer le cadre de travail des techniciens ;
 - Développer le partenariat et les échanges d'expérience avec les autres pays.
- L'Université et les Instituts de Recherches :
 - Recruter et former les ressources humaines ;
 - Doter en moyens opérationnels pour assurer une administration de proximité ;
 - Acquérir le petit matériel de démonstration ;
 - Améliorer le cadre de travail des techniciens.
 - Promouvoir la recherche appliquée ;

Renforcer les capacités des opérateurs

- Former et encadrer les opérateurs ;
- Aider les opérateurs à s'organiser en structures associatives ou coopératives ;
- Faciliter l'accès aux intrants ;
- Fournir les petits équipements ;
- Faciliter l'accès au financement.

Promotion et vulgarisation des activités aquacoles

- Faire la promotion des activités aquacoles (communiquer et partager les informations sur les expériences) ;
- Inciter les jeunes à s'intéresser aux activités aquacoles ;
- Organiser les opérateurs autour de leurs centres d'intérêt commun.

Reformes réglementaires et fiscales

- Elaborer les textes adaptés aux secteurs et les vulgariser ;
- Vulgariser le code des investissements agricoles ;
- Elaborer les textes spécifiques sur l'occupation des terres dans le cadre des activités aquacoles.



Formation des techniciens



Mise en place des équipements adaptés pour l'élevage



Initiation à la biotechnologie

Appui au développement de la pisciculture continentale (dotations fournies par le Gouvernement du Japon)



Véhicule Toyota 4X4



Matériel de bureau



Mélangeur d'aliment



Pompe de relevage pour éclosionerie



Motopompe



Outils d'exploitation

Amélioration des systèmes de production



Amélioration des géniteurs



Conception d'un aliment pour poisson



Aquaculture in vitro



Transfert effectifs des technologies



Développement de l'aquaculture marine (projet d'élevage d'huîtres au Cap estérias, dans l'Estuaire) Partenariat DGPA / Professionnels d'élevage d'huîtres en France



Essais d'élevage expérimental des huîtres concluant



Huîtres en phase de croissance



Transfert des activités vers les pisciculteurs



Formation et assistance technique aux opérateurs



Partenariat pour le renforcement des capacités des techniciens de la DGPA

Programmes et Actions actuellement menées au niveau de la DGPA

- lancement des activités de recherche et développement avec l'appui de la Fondation Japonaise (OFCF) ;
- amélioration des systèmes de production du Tilapia ;
- amélioration du système de production du Clarias (Poisson chat africain) ;
- formulation d'un aliment pour poisson ;
- amélioration de la production in vitro du Clarias et du Tilapia ;
- programme de vulgarisation des résultats auprès des promoteurs ;
- journée de promotion des activités aquacoles,
- formation des vulgarisateurs ;
- mise en place d'un programme pilote d'encadrement des pisciculteurs ;
- projet expérimental d'élevage d'huîtres au Cap Esterias (Estuaires) ;
- renforcement des moyens opérationnels des agents vulgarisateurs.

Partie V- Développement sectoriel durable dans le contexte d'une croissance accéléré du secteur

L'étude socioéconomique réalisée en 2010 par la Banque Mondiale a permis de conclure qu'une approche de précaution dans l'exploitation des ressources halieutiques doit être adoptée même si les signes de surexploitation ou d'effondrement de certains stocks ne sont pas apparents. Cette approche précautionneuse devra se baser sur une valorisation des captures et non sur l'augmentation de la production.

Sur cette base, les activités post captures peuvent être considérées comme porteuses dans la mesure où elles sont créatrices de valeur ajoutée (transformation artisanale et industrielle, fabrication des sous produits, conserveries...).

Une telle démarche nécessite dans tous les cas des reformes prioritaires, au titre desquelles :

- L'ajustement des capacités de pêche maritime ;
- La révision des droits d'accès à la ressource ;
- L'instauration des plans d'aménagement par pêcheries.

En effet, le modèle de développement dans le secteur de la pêche depuis de nombreuses années ne prend pas en compte la notion de rente halieutique (valeur économique des ressources halieutiques non encore exploitées).

Aujourd'hui, l'enjeu principal implique la prise en compte de cette notion de rente et les avantages économiques qui peuvent dériver de l'exploitation des ressources halieutiques par le biais d'activités à terme performantes et créatrices de valeur ajoutée et d'emplois.

L'une des conditions à même de relever le défi de la croissance sectorielle est une bonne gestion des ressources halieutiques basée sur des principes de durabilité (économique, biologique, sociologique).

Les données de l'étude socioéconomique 2010 réalisée par la Banque Mondiale montrent que la situation actuelle des pêcheries gabonaises en déclin (notamment la pêcherie crevette qui fait l'objet de repos biologique de 4 mois chaque année) n'est pas désespérée et que la restauration de la productivité naturelle des stocks est possible si des reformes portant principalement sur la régularisation de l'accès aux ressources, de l'effort de pêche ainsi que l'ajustement des capacités de pêche sont rapidement mises en œuvre, de façon continue et rigoureuse au sein d'un plan d'aménagement national maîtrisé.

Il va ainsi de la nouvelle vision de développement du secteur qui devra désormais s'appuyer autour de trois (3) idées forces :

- Une restauration de la notion de rente halieutique;
- Un recentrage de l'Etat autour de l'aménagement des pêcheries pour garantir une exploitation durable des ressources halieutiques.

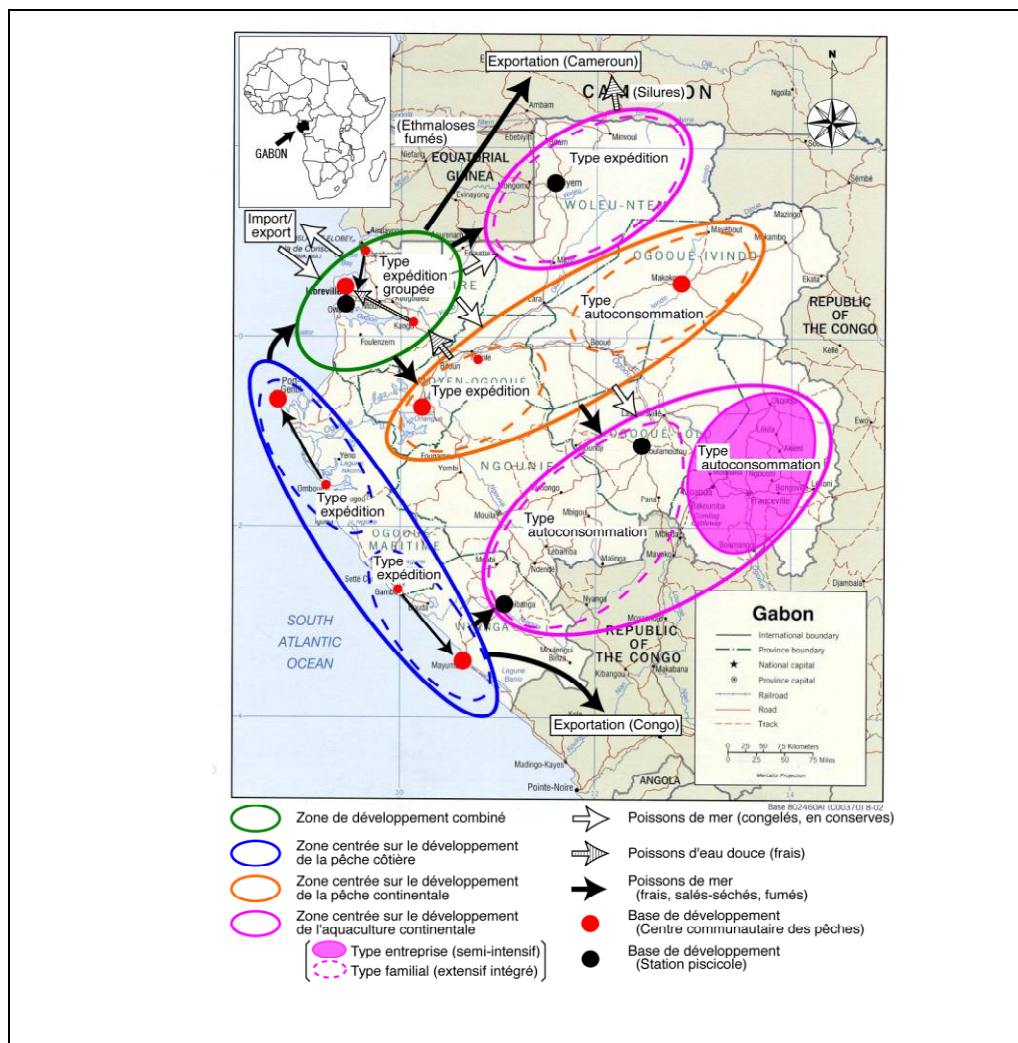
- Ce recentrage doit rompre avec les politiques orientées vers le développement du secteur basé sur l'accroissement de la production et l'amélioration des indicateurs y contribuant (emplois, valeur ajoutée, exportation).
- Le positionnement du secteur halieutique dans le peloton des secteurs porteurs de croissance et participant à la lutte contre la pauvreté.

A- NOUVELLE APPROCHE DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE ET DE LA PISCICULTURE CONTINENTALE

➔ Prendre en compte le concept de développement par zone ou par région

Les objectifs visés concernent :

- L'augmentation des revenus des populations agriculteurs-pêcheurs ;
- La gestion participative des ressources halieutiques ;
- L'approvisionnement stable du marché local par la production nationale.



La notion de développement par zone permet une approche plus objective basée sur les potentialités réelles.

➔ **Impliquer progressivement les nationaux dans les activités de la filière pêche :**

- Former des professionnels gabonais et mettre en place des mesures d'accompagnement (financement de l'outil de production) ;
- Promouvoir les PME dans la filière pêche et les encadrer ;
- Positionner les femmes dans les activités de transformation et commercialisation des captures ;

➔ **Améliorer la participation de la pêche au développement socioéconomique**

- Réviser les droits d'accès à la ressource ;
- Mettre en place des plans d'utilisation des ressources (aménagement des pêcheries) ;
- Créer de la valeur ajoutée aux produits de la pêche artisanale (mise aux normes internationales de la filière) ;

➔ **Poursuivre la mise en place des infrastructures d'appui**

- Construction du Centre de pêche de Libreville ;
- Aménagement des points de débarquements pour la pêche artisanale.

➔ **Renforcer la bonne gouvernance du secteur**

- Améliorer la connaissance des stocks dans les lagunes et les fleuves ;
- Mise en place des plans de gestion en concertation avec les différentes parties prenantes (pêcheurs, société civile, administrations locales, les collectivités...) ; ;
- Développer une administration de proximité ;
- Développement de mécanismes de financement adaptés au secteur.

➔ **Assurer un meilleur suivi de la pêche de loisir**

Bien que la pêche maritime embarquée représente une faible part de l'activité de loisir, elle peut constituer pour certains stocks, comme à titre d'exemple le bar, la bécune et le thon, le rouge, ...une composante non négligeable de l'effort de pêche et peut présenter un risque de création de filières d'approvisionnement et de commercialisation illégales et venant concurrencer de façon déloyale la filière professionnelle.

L'objectif principal concernant cette activité consiste à assurer un meilleur suivi et contrôle pour s'assurer de l'application des mêmes règles de gestion de la ressource entre les acteurs professionnels et les acteurs de loisirs. La réglementation nationale applicable à la pêche professionnelle doit être appliquée à la pêche de loisir (tailles minimales, fermetures totales, définition des quotas, etc.)

B)- LES PILIERS DE LA DURABILITE SECTORIELLE

La stratégie de développement durable du secteur des pêches au Gabon doit reposer sur 4 piliers fondamentaux qui cadrent avec les objectifs prioritaires retenus, à savoir :

- Pilier 1 : Durabilité environnementale
- Pilier 2 : Durabilité Institutionnelle
- Pilier 3 : Durabilité économique
- Pilier 4 : Durabilité sociale

Au niveau de chaque pilier, de groupes mesures et des actions ont été identifiés. On distingue 5 groupes de mesures :

- Mesures politiques-Législatives et Réglementaires.
- Mesures administratives
- Mesures en rapport avec le financement du développement
- Mesures en matière de coopération (Accords et Partenariats)
- La formation et la recherche

DURABILITE ENVIRONNEMENTALE

- Evaluation des stocks
- Mise en place des plans d'aménagement des pêcheries
- Protection de la ressource et des habitats (Mangroves, embouchures, zones de reproduction)
- Ecolabélisation/ certification des produits
- Mise en place des aires protégées marines (AMP);
- Délimiter les Aires Marines Protégées et définir les plans de gestion
- Consacrer l'exploitation de certaines ressources aux armements nationaux (droits de concession pour la crevette avec un label écologique)

DURABILITE INSTITUTIONNELLE

- Renforcer le cadre juridique du secteur et élaborer les textes d'application ;
- Renforcer l'organigramme de l'administration des pêches
- Améliorer les performances de l'administration chargée des pêches et de l'aquaculture
- Développer une administration de proximité ;
- Former les ressources humaines pour la gestion du secteur ;
- Former les opérateurs des différentes filières ;
- Améliorer le cadre de travail dans les services déconcentrés ;
- Acquérir les moyens opérationnels pour les services;
- Développer la coopération et renforcer les partenariats ;
- Créer des structures d'appui pour les opérateurs de la filière artisanale (Centre de Pêche, Points de débarquements)

DURABILITE ECONOMIQUE

- Devenir un pays exportateur net des produits de la pêche transformés ;
- Créer de la valeur ajoutée par le développement des filières transformation et les mettre aux normes sanitaires internationales;
- Domicilier la rente halieutique
- Industrialiser la filière (SIFRIGAB)
- Mettre en place des mesures économiques attrayantes (Ports de pêche, carburant pêche, détaxation sur les intrants et le matériel de production) ;
- Réviser la fiscalité dans le secteur et harmoniser par rapport à la région CEMAC ;
- Inciter et organiser les PME/PMI gabonaise dans les filières pêche/aquaculture.

DURABILITE SOCIALE

- Organiser les filières de production, transformation et commercialisation ;
- Impliquer les nationaux dans les filières (formation des professionnels et mettre en place un mécanisme de financement adapté)
- Organiser les opérateurs de la pêche artisanale (association, groupes de production...);
- Organiser la profession ;
- Positionner la femme dans les filières post captures ;
- Assurer la disponibilité des produits sur le marché local ;

C)- LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

i. POUR ASSURER LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE

- Les évaluations périodiques des stocks ;
- Les aménagements participatifs des pêcheries comme outils de gestion (Crevette et la sardinelle) ;
- La gestion de l'effort de pêche ;
- Le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de pêche : la DGPA dispose d'un Centre de suivi par satellite des activités de pêche en mer et chaque navire de pêche doit obligatoirement disposer d'une balise;
- La création d'Aires Marines Protégées (AMP) ;
- La fermeture de la pêche pendant une période de l'année pour certaines ressources telles que la Crevette et l'ethmalose ;
- La mise en œuvre du plan de surveillance,
- L'embarquement des observateurs sur les navires de pêches ;
- L'interdiction de certaines zones pour les activités de pêche (embouchure, mangroves et zone de frayère);
- L'interdiction de capturer les juvéniles ;
- L'utilisation des engins de pêche sélectifs ;
- La préservation de l'intégrité des habitats et des zones de reproduction ;
- La création d'un observatoire des pêches ;
- La mise en relation de toutes les parties prenantes ;
- Le plan de gestion intégrée de la zone littorale ;
- Le plan de développement spatial des unités aquacoles (cartographie des sites potentiels).

ii. POUR ASSURER LA DURABILITE INSTITUTIONNELLE

- Elaboration des textes d'application du Code des Pêches et de l'aquaculture ;
- Application de la réglementation en vigueur ;
- Renforcement des structures administratives décentralisées (cadre de travail, moyens opérationnels et financiers)
- Redéploiement des effectifs pour une administration de proximité ;
- Développement de la coopération régionale et internationale en matière de pêche et aquaculture ;
- Adhésion et participation dans le débat international au niveau des institutions spécialisées dans la pêche et l'aquaculture (FAO, ICCAT, UICN, COMHAFAT) ;
- Développement des synergies avec les autres administrations et la société civile (Marine marchande, Défense nationale, Agence des Parcs, ONGs...) ;
- Formation, recyclage et recrutement du personnel ;
- Elaboration des directives pour le développement d'une aquaculture commerciale durable.

iii. POUR ASSURER LA DURABILITE ECONOMIQUE

- Amélioration des retombées de la pêche dans l'économie nationale (révision des droits d'accès à la ressource) ;
- Mise en place des infrastructures aux normes et dédiées à la pêche et à l'aquaculture (Port de pêche, Points de débarquements, Centre de Pêche, Centre d'alevinage, marché aux poissons) ;
- Harmonisation de la fiscalité par rapport au contexte sous régional (carburant, droits de port..);
- Promotion des capitaux nationaux dans le secteur (investissements dans le secteur de la pêche côtière et dans l'industrie de transformation et commercialisation) ;
- Mise aux normes sanitaires internationales des filières pêche et aquaculture ;
- Industrialisation du secteur des pêches (valorisation de l'usine de traitement SIFRIGAB).

iv. POUR ASSURER LA DURABILITE SOCIALE

- Organisation des opérateurs des filières pêche et aquaculture (association, coopératives, groupement d'intérêt économique) ;
- Appropriation du secteur par des professionnels nationaux (formation et mesures d'accompagnement pour leur insertion, mécanisme de financement);
- Positionnement de la femme dans les activités post captures ;
- Organisation des journées de promotion de la pêche et de l'aquaculture (journées de réflexion, séminaires, promotion des produits) ;
- Promotion des projets collectifs et mise en place d'un fonds de garanties
- Formation des communautés de pêcheurs ;
- Promotion d'une gestion participative des activités de pêche et d'aquaculture.

D)- SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SECTORIELLE

- La loi 015/2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture en République gabonaise et ses textes d'application
- le Service de la Qualité et des Inspections sanitaires de la DGPA (Autorité compétente sanitaire pour les produits de la pêche) et l'Agence Nationale pour la sécurité alimentaire et les laboratoires partenaires;
- l'Agence des Parcs Nationaux (Gestion des Aires Marine Protégées) ;
- Le centre de surveillance par satellite de la DGPA (suivi des navires par satellite) ;
- Le Centre des Métiers de la Pêche et de l'aquaculture (CMPA) de la DGPA ;
- Le centre d'alevinage de la Peyrie de la DGPA ;
- Les Centres d'Appui à la Pêche Artisanale ;
- Les Stations piscicoles de l'Etat ;
- Les Brigades des pêches ;
- L'observatoire des pêches ;
- La cellule statistique de la DGPA.

Partie VI – Programmes quinquennaux prioritaires pour le développement du secteur

Pour les cinq prochaines années (2011-2016), les objectifs prioritaires suivants peuvent être poursuivis, à savoir :

- Objectif 1 : lutter contre le développement de la pêche illégale dans la ZEE gabonaise
- Objectif 2 : assurer la bonne gouvernance du secteur des pêches et de l'aquaculture ;
- Objectif 3 : assurer le développement économique du secteur ;
- Objectif 4 : réduire les importations et positionner le Gabon comme un pays exportateur net des produits de la pêche transformés ;
- Objectifs 5 : Créer des emplois durables dans les filières pêche et aquaculture ;

OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ILLEGALE DANS LA ZEE GABONAISE

Programmes à mener	Projets prioritaires 2011-2016	Coût des programmes sur 5 ans
Renforcement du système de protection des ressources halieutiques dans la ZEE gabonaise	- Renforcement du système de surveillance et de contrôle des pêches et lutte contre la pêche illégale (y compris programme des observateurs à bord des navires de pêche) ; - Mise en œuvre de l'éco certification des captures (création de label pour la crevette du Gabon) - Mise en œuvre du Plan National de Surveillance des pêches - Suivi des mesures conservatoires (fermetures de pêche)	7,5 Milliards FCFA (1,5 milliard par an)
Gestion participative des pêcheries, de l'environnement et des volumes de captures.	- Mise en place des Plans de gestion des pêcheries - Gestion participative et surveillance des pêcheries côtières - Former des pêcheurs professionnels nationaux	300 millions de FCFA (60 millions FCFA par an)

OBJECTIF 2 : ASSURER LA BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE ;

Programmes à mener	Projets prioritaires 2011-2016	Coût des programmes sur 5 ans
Aménagement participatif de la pêche crevettière	- Evaluation économique de la pêche crevettière (définition de la rente) et de la pêche de la sardinelle. - Définition d'un système d'exploitation rentable adapté (droit de pêche pour un certain type d'armements nationaux) - Formation des ressources humaines	800 millions FCFA
Programme d'amélioration des connaissances sur les ressources et leur répartition spatio-temporelle	- Evaluations périodiques (biennuelles) des stocks halieutiques - Cartographie des zones de pêche et des sites d'importance écologique (hot-spot) ;	650 millions de FCFA
Programme de recherche appliquée et planification du développement en matière d'aquaculture	- Construction d'un laboratoire biologique au niveau de Libreville (Centre de développement des techniques piscicoles) - Identification et Cartographie des sites aquacoles - Amélioration des techniques de production d'alevins - Développement des techniques de production en eaux saumâtres ; - Domestication des espèces d'intérêt aquacole	1,5 milliards FCFA (300 millions FCFA par an)

Programme de mise à niveau de la réglementation en matière de pêche et aquaculture	- Mise à niveau de la réglementation sanitaire et atelier de sensibilisation sur les normes sanitaires - Elaboration des textes d'application du Code des pêches et de l'aquaculture. - Atelier de sensibilisation et d'information sur la réglementation	200 millions FCFA (40 millions FCFA)
Programme de renforcement des capacités humaines et opérationnelles dans le secteur (promotion d'une administration de proximité)	- Formation des opérateurs des filières pêche et aquaculture ; - Formation des techniciens en charge de la gestion et de la vulgarisation - Dotation en moyens opérationnels (vedettes de surveillance, véhicules) ;	500 millions de FCFA (100 millions par an)
Amélioration de l'environnement des villages des pêcheurs artisanaux de la zone côtière (système de communication entre les villages, aménagement du cadre de vie, accès aux services sociaux)	- Bassin du fleuve Ogooué au sud ouest de Lambaréné, lagune Nkom, et Olendé, lagune Banio (532,52 millions de FCFA) - Port -Gentil, Libreville (1,4207Milliards de FCFA - Kango (91 Millions)	2, 5052 milliards FCFA

OBJECTIF 3 : ASSURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR ;

Programmes à mener	Projets prioritaires 2011-2016	Coût des programmes sur 5 ans
Programme de construction et réhabilitation des infrastructures pour le développement de la pêche et d'aquaculture	- Construction du port de pêche de Port Gentil (étude disponible) ;(12 Milliards) - Construction des centres de pêche de Mayumba et Cocobeach ;(9 milliards) - construction d'un centre de formation dans les métiers de la pêche et de l'aquaculture (10 milliards)	31 milliards de FCFA
Programme de construction et réhabilitation des infrastructures pour le développement de l'aquaculture	- construction des centres d'alevinage (écloseries) à Franceville, Mouila, Koulamoutou, Tchibanga, Oyem ; - construction des dépôts et entrepôts d'aliments de poisson ; - réhabilitation des stations de Minvoul, Mitzi, Mimongo, Tchibanga, Mbigou, Bitam	3 milliards de FCFA
Programme de construction des bâtiments et de logements d'astreinte des responsables des services provinciaux	- construction des bâtiments administratifs (9 batiments) - construction de logement (90 logements)	1,3 milliard de FCFA

OBJECTIF 4 : REDUIRE A 100% LES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PECHE ET POSITIONNER LE GABON COMME UN PAYS EXPORTATEUR NET DES PRODUITS TRANSFORMES ;

Programmes à mener	Projets prioritaires 2011-2016	Coût des programmes sur 5 ans
Approvisionnement du marché local par les productions nationales	- concentration des débarquements au Gabon (à condition d'un port de pêche réalisé, et Points de débarquements aménagés) ; - développement de la pisciculture intégrée et de la pisciculture en cage (création des fermes piscicoles) ; - mise à la disposition des opérateurs des intrants aquacoles (aliments, alevins de bonne qualité et matériel de production dans le but d'intensifier la production en aquaculture (production visée 1000 tonnes)	1 500 millions FCFA
Valorisation et amélioration de la qualité des produits halieutiques	- Développement des techniques de transformation ; - Renforcement des services de la qualité et mise en place d'un programme de normalisation des la filière - Formation des opérateurs	881,73 millions FCFA
Industrialisation de la filière et développement des exportations des produits de la pêche frais ou transformés	- Mise aux normes sanitaires internationales de la filière pêche et aquaculture (navires et établissements de conservation ou de transformation).	- 350 millions FCFA
Programme de valorisation des ressources non exploitées (stocks de chinchards, les crevettes profondes, les crabes, les mollusques...)	- Création des entreprises mixtes de pêche ou d'établissements à terre (apport des capitaux gabonais) ; (acquisition de 4 navires de pêches)	- 2 000 millions FCFA

OBJECTIFS 5 : CREER DES EMPLOIS DURABLES DANS LES FILIERES PECHE ET AQUACULTURE ;

Programmes à mener	Projets prioritaires 2011-2016	Coût des programmes sur 5 ans
Programme d'insertion des jeunes nationaux dans les filières pêche et aquaculture	- Formation professionnelle des jeunes nationaux et constituer des unités de pêche (50 unités à créer) ; - Dotation en outils de produits sous forme de microcrédit ;	2,5 milliards de FCFA
Amélioration des revenus des pêcheurs pratiquant la pêche continentale	- Financement de la pêche artisanale (Microcrédit et crédit long terme) et insertion des jeunes professionnels nationaux - Diversifier les activités au niveau du secteur rural (mise en valeur des moyens d'existence disponibles)	8 milliards FCFA
Programme d'insertion des femmes dans les filières pêche et aquaculture	- formation et insertion des femmes dans les activités de transformation, valorisation et commercialisation des produits de la pêche (organisation de 100 unités); - Microcrédits	200 millions FCFA

Conclusion et Perspectives

Le contexte d'un Gabon émergent amène à reconsidérer certaines priorités afin de mettre en avant la dimension de la durabilité de la ressource dans le cadre d'un programme d'accélération de la croissance sectorielle.

En effet, l'étude socioéconomique réalisée en 2010 par la Banque Mondiale a permis de conclure qu'une approche de précaution dans l'exploitation des ressources halieutiques doit être considérée même si les signes de surexploitation ou d'effondrement de certains stocks ne sont pas apparents. Cette approche précautionneuse devra se baser sur une valorisation des captures et non sur l'augmentation de la production.

Sur cette base, les activités post captures peuvent être considérées comme porteuses dans la mesure où elles sont créatrices de valeur ajoutée (transformation artisanale et industrielle, fabrication des sous produits, conserveries...).

Une telle démarche nécessite dans tous les cas des réformes prioritaires, au titre desquelles :

- L'ajustement des capacités de pêche maritime ;
- La révision des droits d'accès à la ressource ;
- L'instauration des plans d'aménagement par pêcheries.

En effet, le modèle de développement dans le secteur de la pêche depuis de nombreuses années ne prend pas en compte la notion de rente halieutique (valeur économique des ressources halieutiques non encore exploitées).

Aujourd'hui, l'enjeu principal implique la prise en compte de cette notion de rente et les avantages économiques qui peuvent dériver de l'exploitation des ressources halieutiques par le biais d'activités à terme performantes et créatrices de valeur ajoutée et d'emplois.

L'une des conditions à même de relever le défi de la croissance sectorielle est une bonne gestion des ressources halieutiques basée sur des principes de durabilités (économique, biologique, sociologique).

Les données de l'étude socioéconomique 2010 réalisée par la Banque Mondiale montrent que la situation actuelle des pêcheries gabonaises en déclin (notamment la pêcherie crevette qui fait l'objet de repos biologique de 4 mois chaque année) n'est pas désespérée et que la restauration de la productivité naturelle des stocks est possible si des réformes portant principalement sur la régularisation de l'accès aux ressources, de l'effort de pêche ainsi que l'ajustement des capacités de pêche sont rapidement mises en œuvre, de façon continue et rigoureuse au sein d'un plan d'aménagement national maîtrisé.

Il va ainsi de la nouvelle vision de développement du secteur qui devra désormais s'appuyer autour de trois (3) idées forces :

- Une restauration de la notion de rente halieutique;
- Un recentrage de l'Etat autour de l'aménagement des pêcheries pour garantir une exploitation durable des ressources halieutiques.

- Ce recentrage doit rompre avec les politiques orientées vers le développement du secteur basé sur l'accroissement de la production et l'amélioration des indicateurs y contribuant (emplois, valeur ajoutée, exportation).
- Le positionnement du secteur halieutique dans le peloton des secteurs porteurs de croissance et participant à la lutte contre la pauvreté.

Politique d'aménagement renforcée : les plans d'aménagement des pêcheries

1)- **Le développement d'une pêche durable passe par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement renforcée**, confirmée par un engagement national dans la réalisation et l'application de plans d'aménagement par pêcherie (prioritairement les pêcheries crevettières puis progressivement les autres pêcheries). Cette proposition se fonde sur le fait que les plans d'aménagement sont des outils institutionnels et stratégiques qui constituent des plateformes utiles à la prise de décision.

Les plans d'aménagement constituent également des outils destinés à évaluer les options de développement et par conséquent :

- la priorisation et le dimensionnement des investissements publics,
- l'arbitrage entre pêche artisanale et pêche industrielle,
- l'arbitrage entre pêche nationale et pêche étrangère,
- l'arbitrage entre différents modes de valorisation et différents marchés,

La mise en œuvre des plans d'aménagement pour assurer un développement d'une pêche durable au Gabon va de ce fait nécessiter:

- la réforme de l'organisation de l'administration des pêches afin de concrétiser le passage d'une approche administrative des pêches à une approche fonctionnelle en terme de régulation (régulation de l'accès à la ressource, des capacités, de l'effort de pêche, des objectifs économiques en rapport avec la rente halieutique potentielle), cette contrainte amène à créer un organe facilitateur, d'aide à la décision politique, de conseil technique et souple dans la recherche et la mobilisation des ressources financières, il s'agit d'une Autorité Nationale de Pêche et d'Aquaculture. L'expérience de la Nouvelle Guinée Papouasie ou du Chili peut réellement servir à notre pays le Gabon.
- la sensibilisation des acteurs à la participation aux objectifs de stratégie consensuelle, et donc un renforcement des relations administration et profession,
- l'adaptation et le renforcement des services pour les pêches (recherche, évaluation, contrôle, suivi, surveillance, valorisation des produits,...),
- le renforcement et de la valorisation du secteur auprès des autres Ministères dans les stratégies de croissance et de développement (économie et finance, commerce, environnement, relations internationales, emploi...)

2)- La politique plus d'emplois, plus de production, plus d'exportation est sans davantage de précaution et conduit inexorablement à une situation d'appauvrissement des ressources halieutiques et financières et par conséquent implique donc la situation inverse à celle attendue en terme de contribution à la croissance économique.

Dans le contexte d'une croissance accélérée, l'approche à développer doit tenir compte d'une double situation :

- ➔ Ne pas seulement privilégier les entreprises exportatrices et tournées vers l'extérieur ;
- ➔ Développer les activités tournées vers le marché intérieur et générant des effets induits importants sur l'appareil productif national.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE

Les différents intervenants (Administrations et partenaires au développement éventuellement) dans la mise en œuvre du PAS Gabon

Identifications	Domaines d'intervention	Observations
Ministère de la recherche scientifique	- Evaluation et caractérisation des stocks	Certains chercheurs de l'IRAF participent déjà dans les programmes de recherche scientifique
Ministère de l'Economie du Commerce de l'industrie et du tourisme Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Ministère des PME et de l'artisanat	- Evaluation de la rente économique associée aux ressources, - Réformes fiscales et douanières - Amélioration des recettes issues de la pêche au budget de l'Etat - Postes budgétaires pour les fonctionnaires chargés de la gestion du secteur des pêches.	- Carburant pêche toujours non appliqué ; - Elaboration en cours d'un texte sur le prélèvement de la taxe de production - Domiciliation de la rente
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie	- Développement des coopérations dans le domaine de la pêche ; - Révision des termes des conventions signées par le Gouvernement	Les coopérations en matière de pêche sont multiples et dynamiques.
Ministère des Eaux et Forêt	Formation des techniciens dans le domaine de la pêche ;	Gestion de l'écosystème aquatique
Ministère de la Défense Nationale	Surveillance des pêches	Conformément à l'art 72 du Code des pêches,
Agence Nationale des Parcs Nationaux	Gestion des Aires protégées Elaboration des plans de gestion des AMP Définition des conditions d'accès	

Plan stratégique National pour le développement durable de la pêche et l'aquaculture

Bureau : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA)

B.P 9498 Libreville Gabon

Fax : (+241) 76 46 02

Tél : (+241) 74 89 92

Responsable du projet : Dr. RERAMBYATH Guy Anicet , Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture

Adresse mail : g.anicet_rerambyath@yahoo.fr

Documents de référence

- Loi 015/ du 0_ août 2005 portant Code des pêches et de l'Aquaculture en République gabonaise ;
- Rapport de l'étude Plan Directeur de Développement intégré de la pêche artisanale et de la pisciculture continentale ;
- FAO, Directives Techniques pour une pêche responsable, Développement de l'Aquaculture, gestion des ressources génétique
- PDDI
- Rapport Etude socio éco
- Plan de surveillance
- Différents rapports d'activité produits à la DGPA
- PSP Gabon Emergent

➔ CADRE ORGANISATIONNEL

- Loi n°002/2007 les 27 08/2007 portant créations, attributions, organisation et fonctionnement du Centre des Métiers des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Décret N°11/PR/MAEPDR, du 07 janvier 1977 portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Agriculture, de la l'Elevage et du Développement Rural
- Décret n°1260/PR/MTMMPTPN du 9 novembre 1995 portant création et fixant les attributions et l'organisation de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Décret n°0804/PR du 17 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement de la République.
- Arrêté n°0087/PM/MEFEPPN du 6 janvier 2006, instituant un Comité de Pilotage du Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture.

•

➔ CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE

- Loi n°15/2005 du 8 août 2005 portant Code des Pêches et de l'Aquaculture en République Gabonaise ;
- Décret n°0290/PR/MEF du 12 février 1979 portant réglementation de la pêche au chalut et de l'immatriculation des navires de pêche ;
- Décret n°0062/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 portant réglementation de la pêche en République Gabonaise.
- Décret n°000176/PR/MEFEPPN du 6 février 2005, relatif au suivi des activités des navires de pêche ;
- Arrêté n°0130/PM/MEF du 17 juillet 1979 portant interdiction de la pêche au chalut de fond dans certaines zones ;
- Arrêté n°0076/MEFCR/DGEF du 29 mars 1986 interdisant certaines techniques de pêche en République Gabonaise ;
- Arrêté n°0136/MEFCR/DGEF du 20 mai 1986 réglementant l'exercice de la pêche maritime des pêcheurs étrangers en territoire gabonais ;
- Arrêté n°001/97/MMMB du 21 mars 1997 fixant l'assiette et le taux des licences de pêche ;
- Arrêté n°655/MMMP su 8 janvier 1999 portant réglementation des conditions d'hygiène applicables à bord des navires de pêche ;
- Arrêté n°656/MMMP du 8 janvier 1999 portant réglementation des conditions d'hygiène applicables dans les lieux de vente en gros des produits de la pêche ;
- Arrêté n°0215/MEFBP/DGCP du 28 février 2007 modifiant l'arrêté n°0632/MEFBP du 5 août 2004 instituant une régie de recette à la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Arrêté n°00014.07/MEFEPPN/SG/DGPA du 9 janvier 2007 portant institution d'une période de repos biologique dans certaines zones de pêche en République Gabonaise ;
- Arrêté n°00234.08/MEFEP/DGPA du 21 mars 2008 portant interdiction de pêche aux non nationaux dans les rivières, fleuves, lagunes et lacs en République Gabonaise ;
- Arrêté n°000947/MEFBP/MEFEPA du 11 juin 2008 fixant les modalités de la vente de carburant aux armements de pêche artisanale ;
- Arrêté n°000948/MEFBP/MEFEPA du 11 juin 2008 fixant les modalités de la vente de carburant aux armements de pêche industrielle ;
- Arrêté n°00503.08/MEFEP/DGPA du 5 août 2008 conférant les pouvoirs à l'autorité compétente de saisir ou de détruire les produits de pêche impropres à la consommation humaine ;

- Arrêté n°0368.09/MEFEPA/DGPA du 8 mai 2009 organisant le système de suivi des activités des navires de pêche par satellite ;
- Décision n°000675/MEFPCR/DGPA du 9 décembre 1999 portant institution d'une période de repos biologique dans les pêcheries crevettières en République Gabonaise ;
- Décision n°0004/MEFEPEPN/SG/DGPA du 6 janvier 2003 portant institution d'une période de fermeture de la pêche à la sardine.

➔ **Gestion et encadrement du secteur**

La Direction générale des pêches et de l'aquaculture (DGPA) a été créée par décret n°0001260/PR/MTMMPTPN du 9 novembre 1995.

La DGPA dispose au niveau central des services d'appui opérationnels, à savoir:

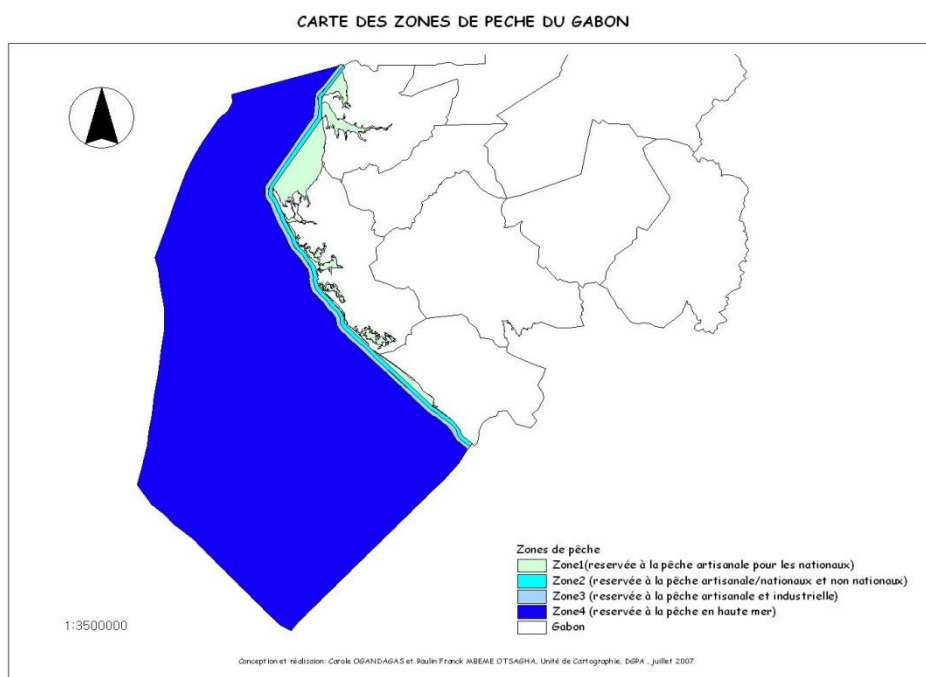
- le service de collecte des données et de suivi statistique,
- le Service de la Qualité et des Inspections sanitaires (SQIS) ;
- le Centre de surveillance des pêches maritimes (dispositif de contrôle et de suivi par satellite des navires disposant d'une balise Argos à bord) (ou VMS).

La Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture est représentée à l'échelon national par:

- 9 inspections provinciales;
- 6 Brigades de pêche (Kango, Cocobeach, Ndjolé, Mayumba, Omboué, Gamba);
- 11 stations piscicoles (Peyrie, Oyem, Mitzic, Bitam, Minvoul, Lébamba, Tchibanga, Mbigou, Makombo, Mimongo, Koulamoutou);
- 4 Centres d'appui à la pêche (Owendo, Port-Gentil, Omboué, Lambaréné).

Cette administration a connu un certain nombre de mutations liées à son rattachement aux différents départements ministériels.

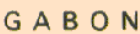
Problématique de la surveillance des pêches et Suivi des navires par VMS



Les eaux intérieures du Gabon couvrent une superficie de 10 000 km² tandis qu'en mer elles représentent une superficie de 213 000 km² (presqu'autant égale à notre territoire 267 667 km²). De plus la largeur de la ZEE au nord est de 130km contre 370 km au sud.

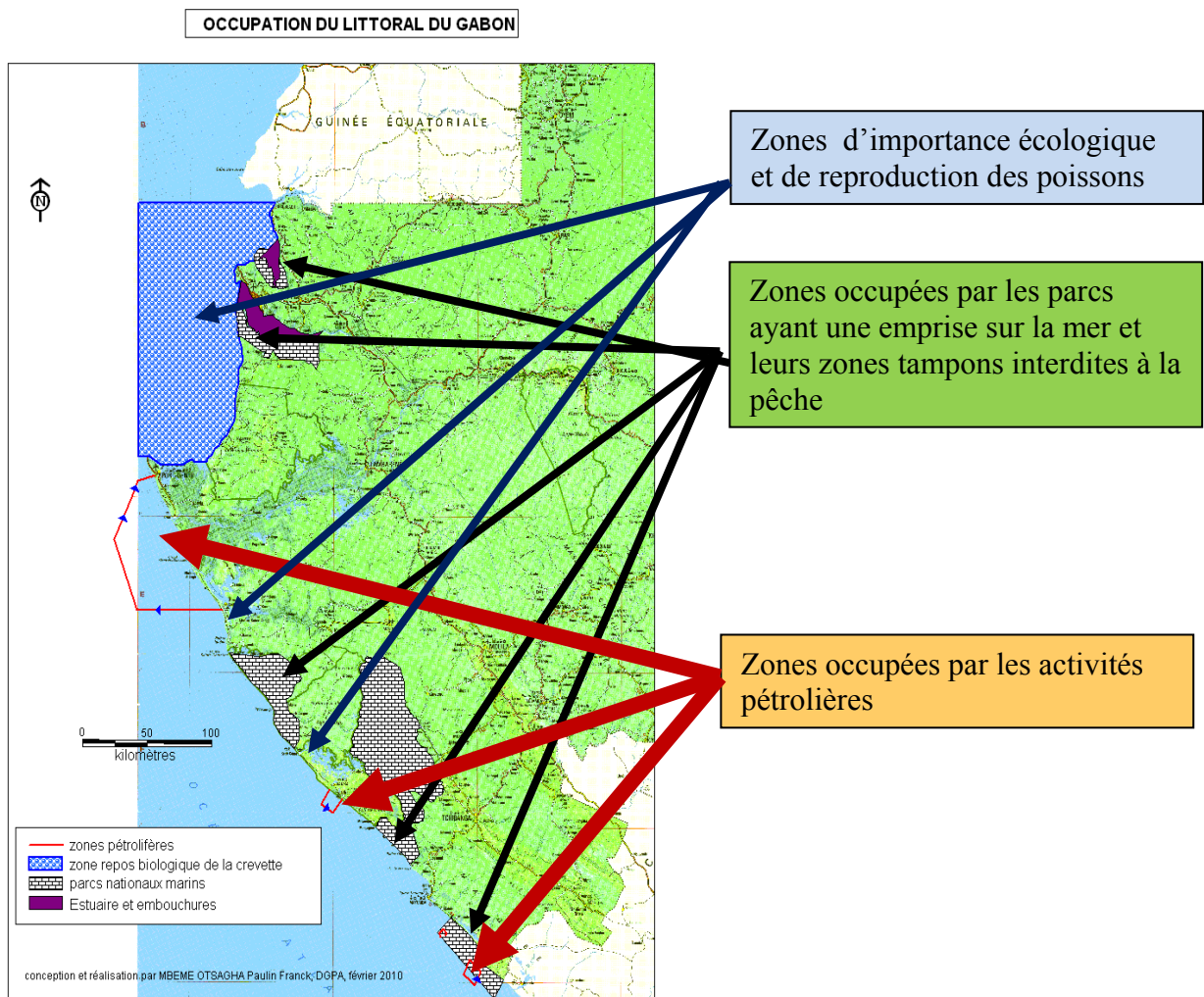
Cet espace regorge d'un fort potentiel halieutique estimé en valeur à plus de 40 milliards de Francs CFA par an dont l'essentiel est accaparé par les opérateurs de la filière ou pillé par la pêche illégale. Le stock de crevettes exploité est estimé à 1500 tonnes par an, soit en valeur plus de 7 milliards de FCFA. Investir donc dans la surveillance est nécessaire et profitable pour notre économie.

la DGPA ne dispose pas des capacités financière et opérationnelles pour assurer seule ces missions de protection de la ressource. Un plan de surveillance a été élaboré avec l'appui de la Banque Mondiale et a permis d'impliquer dans le montage, toutes les parties prenantes (DGPA, Marine nationale, Brigade nautique, aviation légère des armées). Cette approche vise la mise en commun des moyens et des ressources pour plus d'efficacité. La mise en œuvre de ce plan coûte 1, 5 milliard de FCFA pour une période de 365 jours de l'année et une couverture à 100% de notre ZEE.



Restriction des zones de pêche

- Le conflit d'occupation d'espace entre les parcs nationaux et les activités de pêche (restriction des zones de pêche traditionnelles)



Intitulé	Département	Texte juridique
Service des Pêches et de l'aquaculture : Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts	Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts	Décret n°0258/PR du 20 novembre 1961
Service des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Eaux et Forêts	Décret n° 0030/PR/MEF du 24 janvier 1968
Direction des Pêches Maritimes et des Cultures Marines	Ministère des Eaux et Forêts	Décret n° 1746/PR/MEF du 29 décembre 1983
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Transports, de la Marine Marchande, de la Pêche, du Tourisme et des Parcs Nationaux	Décret n° 1260/PR/MTMMPTPN du 9 novembre 1995
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de la Marine Marchande et de la Pêche	Décret n°000136/PR du 27 janvier 1997 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche chargé du Reboisement	Décret n° 163/PR du 23 janvier 1999 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Décret n° 00127/PR du 26 janvier 2002 fixant la composition du Gouvernement ;
Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement rural	Décret n° 804/PR du 19 octobre 2009 fixant la composition du Gouvernement ;

